

Table ronde sur le développement durable des forêts

Révisé par
Steve Thompson et Allison Webb



© 1994 Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

Tous droits réservés. Toute reproduction ou utilisation quelconque de tout extrait de la présente publication est interdite sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

Données de catalogage avant publication

*Table ronde sur le développement durable des forêts :
Rapport final, avril 1994*

Révisé par Steve Thompson et Allison Webb

ISBN 1-895643-28-7

Le présent ouvrage est imprimé sur papier Choix écologique qui contient 100 % de matières recyclées, dont 50 % de fibres provenant de déchets de consommation, et avec des encres végétales.

Also available in English.

Couverture : Kindi Chana, Table ronde nationale

Imprimé et relié au Canada par Tri-Graphic Printing (Ottawa) Limited

Publié et distribué par :

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

1, rue Nicholas, bureau 1500

Ottawa (Ontario), Canada

K1N 7B7

Tél. : (613) 992-7189

Télec. : (613) 992-7385

Courrier électronique : admin-nrtee@nrtee-trnee.ca/nrtee@web.apc.org

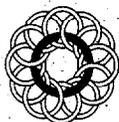
Table ronde sur le développement durable des forêts

Rapport final

Avril 1994

Révisé par

Steve Thompson et Allison Webb



Vision et principes en matière de forêts

Les représentants ci-dessous ont l'honneur d'approuver, au nom des organismes mentionnés, la vision et les principes exposés dans le présent document. Les différents organismes travaillent à l'établissement de plans d'action visant la mise en oeuvre de ces principes.

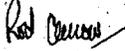
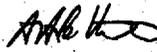
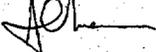
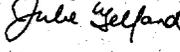
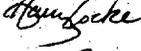
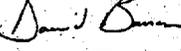
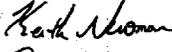
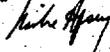
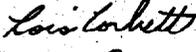
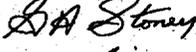
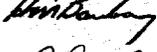
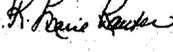
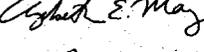
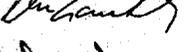
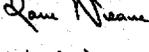
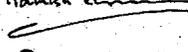
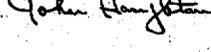
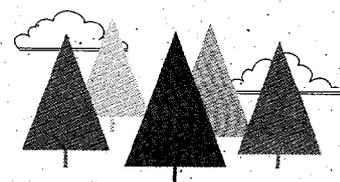
Association of University Forestry Schools of Canada	 Rod Carrow
Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels	 Tony Rotherham
Fédération canadienne des propriétaires de boisés	 Peter DeMarsh
Association forestière canadienne	 Glen Blouin
Service canadien des forêts	 Jean-Claude Mercier
Fédération canadienne de la nature	 Julie Gelfand
Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada	 Harvey Locke
Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers	 David Barron
Canadian Silviculture Association	 Dirk Brinkman
Fédération canadienne de la faune	 Colin Maxwell
Service canadien de la faune	 Dave Brackett
Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier	 Keith Newman
Council of Forest Industries of British Columbia	 Mike Apsey
Écologiste	 Lois Corbett
Direction des industries forestières, Industrie Canada	 Rocco Delvecchio
Institut de la fourrure du Canada	 Gerry Wilde
IWA Canada	 Gerry Stoney
Miramichi Pulp and Paper Inc.	 Joe O'Neill
National Aboriginal Forestry Association	 Harry Bombay
Ontario Forest Industries Association	 Marie Rauter
Sierra Club of Canada	 Elizabeth May
Groupe de travail sur la responsabilité des Églises et des entreprises	 Peter Chapman
Weldwood of Canada Ltd	 Don Laishley
Habitat faunique Canada	 David Neave
Animateur	 Hamish Kimmins
Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie	 John Houghton

Table des matières

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie	1
Introduction	3
Patrimoine forestier canadien	4
Plan d'action de la Table ronde sur les forêts	9
1. Protection de l'environnement	9
2. Protection des citoyens	14
3. Utilisation des terres	19
4. Gestion des ressources	21
Table ronde sur les forêts : Processus	32
Visites sur le terrain	32
Problèmes principaux	33
Principes directeurs relatifs à la prise de décisions par consensus	33
Leçons à tirer	37
Opinions des participants	38
Annexe: Résumé des comptes rendus des réunions	42



La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

Dans son rapport, <Notre avenir à tous>, publié en 1987, la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement (la commission Brundtland) se montrait optimiste, indiquant que le monde pouvait résoudre ses problèmes d'environnement et d'économie. Elle prédisait même la venue d'une nouvelle ère de croissance économique fondée sur des pratiques de développement durables et respectueuses de l'environnement. En réponse au Rapport Brundtland, le Canada a formé des tables rondes sur l'environnement et l'économie relevant des premiers ministres. En octobre 1988, le Premier ministre du Canada a annoncé la création de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE), dont la première réunion a eu lieu en juin 1989. La Table ronde nationale sert d'agent catalyseur pour apporter des changements et établir un consensus. Elle essaie de réaliser ses objectifs en créant de nouveaux partenariats qui portent sur le lien entre l'environnement et l'économie. Cet organisme indépendant est présidé par M. George Connell, ancien président de l'université de Toronto, et relève directement du Premier ministre.

Depuis toujours, les institutions canadiennes réunissent des personnes et des groupes ayant des intérêts ou des buts communs, mais la Table ronde regroupe de nombreux intérêts divergents en vue de trouver un terrain d'entente leur permettant

de prendre des mesures pour réaliser l'idée du développement durable.

Le modèle adopté par la Table ronde pour les dialogues sectoriels comprend une étape catalytique et une étape de gestion où la TRNEE et un comité directeur composé de représentants du secteur concerné s'occupent en partie de la planification et du leadership nécessaires pour le processus.

Les dialogues incitent les secteurs économiques à établir un consensus sur un développement qui, plutôt que d'être assujéti seulement à des mesures réglementaires et correctives, serait durable dès le début. La TRNEE catalyse le dialogue entre les intervenants. Les sujets à discuter, comme les objectifs et les plans, sont décidés en grande partie par les participants eux-mêmes, mais la Table ronde nationale joue un rôle dans le processus.

Les séances des Tables rondes sectorielles convoquées pour trouver des solutions aux problèmes permettent de créer un climat de compréhension commune en ce qui concerne le développement durable, y compris la Vision et les Principes, et mènent à des codes de pratiques ou des plans d'action pour les intervenants ainsi qu'à des choix de politiques pour le gouvernement et les dirigeants du monde des affaires, du secteur de l'éducation et des groupes

En réponse au Rapport Brundtland, le Canada a constitué des tables rondes sur l'environnement et l'économie relevant des premiers ministres. Le Premier ministre du Canada a annoncé la création de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE), dont la première réunion a eu lieu en juin 1989. La Table ronde sert d'agent catalyseur pour apporter des changements et établir un consensus.



d'intérêt public. La TRNEE peut demander à certains groupes sectoriels de se rencontrer si l'élargissement des dialogues fait ressortir des questions intersectorielles qui nécessitent leur participation.

Qu'entend-on par intervenant?

- ✳ un groupe organisé d'envergure nationale ou quasi-nationale qui a un impact sur le secteur ou qui en subit l'impact;
- ✳ tout groupe désireux d'élaborer des principes et des plans d'action en vue de favoriser le développement durable dans le secteur.

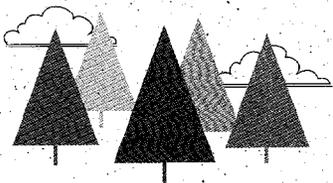
Principes du développement durable

- ✳ utilisés au sens large en vue de leur application aux rapports entre l'environnement et l'économie perçus

par tous les intervenants du secteur, mais assez précis pour dicter clairement la ligne de conduite à suivre par les membres de chaque groupe d'intervenants, par exemple, les associations industrielles, les syndicats, les groupes d'intérêt public, etc.

Le processus:

- ✳ Une première réunion des intervenants est tenue pour établir la liste des questions relatives au développement durable qui doivent être discutées ainsi que pour adopter le type de processus caractéristique de la <Table ronde>.
- ✳ Les membres de la Table ronde consacrent plusieurs mois à l'élaboration de principes.
- ✳ Les organismes participants ratifient et publient les résultats des travaux et consignent les responsabilités des groupes d'intervenants en ce qui concerne la mise en œuvre des plans.



Introduction

Au cours de l'été et de l'automne de 1990, les membres de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNÉE) ont consulté les principaux intervenants du secteur forestier canadien afin de les inviter à participer à une table ronde sur le développement durable. La première réunion de la Table ronde sur les forêts a eu lieu en juin 1991. M. John Houghton, membre de la Table ronde nationale et président de QUNO Corp. (anciennement appelée Quebec and Ontario Paper Company), a dirigé les discussions de la TRNÉE. Le professeur Hamish Kimmins, de l'Université de la Colombie-Britannique, a été invité à présider et à animer les réunions, dans le cadre desquelles quelque 25 groupes d'intervenants réunissant un large éventail de groupes d'intérêt ont représenté toutes les valeurs inhérentes aux forêts. Les participants ont convenu des trois objectifs suivants et ont collaboré en vue de leur réalisation :

- ✦ Élaborer une vision et des principes communs pour le développement durable des forêts du Canada.
- ✦ Demander à chaque organisme participant d'élaborer un plan d'action afin de contribuer au développement durable.
- ✦ Recommander aux gouvernements et à d'autres instances des politiques à adopter et des mesures à prendre pour

réaliser l'idée du développement durable.

Entre 1991 et 1993, les membres de la Table ronde sur les forêts ont tenu neuf réunions de deux jours et effectué plusieurs tournées dans les forêts exploitées du Canada afin de vérifier certains des principes qui faisaient l'objet de discussions. Au cours des premières réunions, les groupes se sont surtout efforcés de créer un climat de confiance et de respect mutuels, de façon à ce que les progrès réalisés soient le résultat d'échanges libres entre les intervenants. En 1992, les membres ont publié un rapport provisoire qui énonçait les principes pour lesquels ils étaient parvenus à un consensus. Au cours de l'année 1993, les organismes participants ont élaboré des plans d'action venant appuyer ces principes; les grandes lignes de leurs plans d'action sont d'ailleurs contenues dans le présent document, qui tient lieu de rapport final. Celui-ci comporte en outre quelques remarques sur la façon dont les discussions de la Table ronde sur les forêts ont évolué sur une période de trois ans et sur les leçons qu'on en a tirées. Enfin, les membres de la Table ronde sur les forêts ont analysé en détail les méthodes de déboisement, notamment la coupe à blanc; le compte rendu de leur analyse fait partie des documents de travail de la Table ronde nationale.



Patrimoine forestier canadien

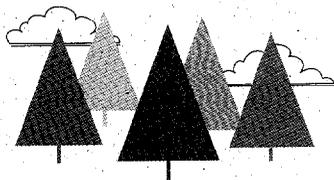
Les forêts occupent une importante partie des terres du Canada et remplissent un certain nombre de fonctions écologiques qui créent des valeurs et des possibilités à exploiter par le Canada et le monde entier. Ces fonctions sont des valeurs de premier ordre; sans leur perpétuation, d'autres valeurs cessent d'exister. Ces fonctions n'ont jamais été évaluées parce que l'on supposait qu'elles étaient inhérentes à l'environnement et qu'elles ne pouvaient pas être mesurées. Il est maintenant reconnu que les fonctions remplies par les forêts sont les fondements écologiques des valeurs forestières dont nous avons la jouissance et que nous connaissons aujourd'hui. Si nous en faisons un emploi abusif, nous aurions mauvaise grâce de trouver et d'employer ensuite des moyens à long terme d'utiliser les ressources forestières et d'en jouir; si nous n'en faisons aucun cas, c'est une incitation au désastre.

Le Canada est avant tout un pays forestier. Les forêts canadiennes résument l'idée que le monde se fait du Canada. L'industrie forestière canadienne contribue le plus, et de loin, à la balance commerciale du Canada; si l'on tient compte du tourisme axé sur les ressources forestières, de l'industrie des loisirs et de celle de la subsistance, cette contribution est encore plus importante. Les 453 millions d'hectares de forêts canadiennes constituent un dixième de toutes les terres forestières du monde. La majorité des nations indiennes du Canada habitent la forêt, et ce sont les forêts qui,

depuis des siècles, ont façonné les aspirations et les dépendances culturelles, spirituelles et socio-économiques de ces nations.

Les forêts sont le résultat de l'action des forces de la nature pendant des milliers d'années, et elles existaient avant que l'homme ne modifie le paysage. Comme les herbages, les terres humides et la toundra, elles fixent le carbone atmosphérique de notre planète. Les forêts approvisionnent en eau, les lacs, les cours d'eau et les ruisseaux; elles absorbent les précipitations atmosphériques et contrôlent leur rejet, comme des éponges. Environ 20 pour cent de toute l'eau douce du monde provient des bassins versants forestiers du Canada. Les forêts sont des habitats fauniques, et, grâce à elles, une grande partie de la flore et de la faune du Canada peuvent se nourrir, s'abriter, se protéger et se reproduire. Les forêts régularisent le climat local, atténuent la rigueur de l'hiver et les températures extrêmes de l'été et retardent les transitions rapides d'une saison à l'autre. Les forêts enrichissent le sol grâce aux éléments nutritifs et à l'humus produits au cours des cycles annuels de croissance de leur flore et de leur faune; en fait, une grande partie des terres agricoles les plus productives du Canada dépendent des forêts. Enfin, les forêts sont un indicateur de la santé de l'environnement et éveillent notre attention sur les conséquences des effets nuisibles

Le Canada se trouve dans un dilemme: chez nous comme partout dans le monde, les ressources forestières locales font l'objet de désirs, d'obligations et de pressions parce que notre pays possède une grande partie de ce qui reste des terres forestières de la planète.



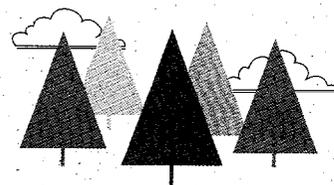
à long terme résultant directement ou indirectement de l'activité humaine.

Les valeurs que les Canadiens associent aux forêts et les fonctions que ces dernières remplissent sont très variées; elles vont de la récolte commerciale à l'inspiration personnelle en passant par la satisfaction éprouvée en conservant certains sites. Les forêts ont une valeur pour les gens qui y travaillent et y vivent. Elles ont d'autres valeurs, comme les avantages touristiques, les avantages qu'elles comportent pour la flore et la faune de même que ceux qui sont retirés des plantes et des animaux, les sources d'eau potable, les valeurs culturelles et spirituelles, la diversité génétique et, bien entendu, les nombreuses valeurs des fibres pour les produits forestiers. La durabilité de nos ressources forestières, qu'elles soient fibreuses ou non, est extrêmement importante non seulement pour le futur bien-être des Canadiens, mais aussi pour le monde entier.

Un défi se pose maintenant au Canada, qui désire réaliser les objectifs du développement durable et garantir à tous les Canadiens de bonnes possibilités économiques et d'emploi. Étant donné que les forêts du Canada sont immenses et que leur exploitation sur une grande échelle est relativement récente, nous pouvons faire plus de choix que beaucoup d'autres pays. C'est pourquoi, au Canada comme à l'étranger, l'opinion du public au sujet de la

façon dont nos ressources forestières devraient être utilisées a rapidement évolué au cours des trois dernières décennies, souvent sans tenir compte des engagements, des obligations et des investissements antérieurs. En bref, le Canada se trouve dans un dilemme: chez nous comme partout dans le monde, les ressources forestières locales font l'objet de désirs, d'obligations et de pressions parce que notre pays possède une grande partie de ce qui reste des terres forestières de la planète.

Les membres de la Table ronde ont essayé de trouver des solutions, des orientations et des mesures qui pourraient assurer de façon constructive et rapide le développement durable des forêts. Ils ont tiré profit de la participation active de tous les secteurs d'intervenants. Au cours de discussions constructives, les participants à la Table ronde ont exprimé librement divers points de vue, ce qui leur a permis d'avoir une vision plus nette de la façon dont nous devons exploiter nos forêts dans les années à venir pour répondre à nos besoins et à ceux du monde entier. En outre, les principes qui se sont dégagés de leurs discussions servent de base aux plans d'action qu'élaborent actuellement les groupes d'intervenants qui participent à la Table ronde sur les forêts.



Principes du développement durable

Notre rêve, c'est de voir des écosystèmes forestiers sains satisfaire aux besoins actuels et futurs de l'humanité tout en permettant aux autres formes de vie et aux processus écologiques de subsister.

1. Protection de l'environnement

1.1 Intégrité des écosystèmes

Toutes les activités entreprises sur les terres forestières devraient respecter les valeurs naturelles intrinsèques de l'environnement forestier et reconnaître la nécessité de préserver l'intégrité des écosystèmes forestiers.

1.2 Biodiversité

La biodiversité devrait être maintenue dans l'intervalle naturel de variation qui caractérise l'écosystème local et la région.

1.3 Problèmes mondiaux

Dans le cadre de ses responsabilités mondiales, le Canada devrait montrer la voie à suivre par ses méthodes d'aménagement forestier et sa contribution au développement durable des forêts du monde entier.

2. Protection des citoyens

2.1 Sensibilisation et participation du public

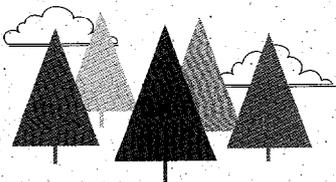
La participation du public à la politique et à la planification forestières ainsi qu'aux prises de décision au sujet des forêts est un droit qui comporte essentiellement des responsabilités et une obligation de rendre compte. Il est indispensable que le public soit informé, renseigné et au courant pour prendre part de façon efficace à ces processus, et il a donc le droit d'avoir accès en temps opportun aux renseignements pertinents.

2.2 Reconnaissance des Autochtones

Les pratiques et les politiques d'aménagement forestier doivent reconnaître les droits des Autochtones et en tenir compte, et il faut aussi qu'elles prennent en considération leurs besoins et la place particulière qu'ils occupent au sein de la société canadienne.

2.3 Stabilité communautaire et culturelle

Les besoins particuliers des collectivités et des cultures pour qui la forêt est



essentielle sont reconnus comme un élément important de la durabilité des forêts.

2.4 Santé et sécurité des travailleurs

Le développement et l'utilisation durables des terres forestières ne doivent pas nuire à la santé et à la sécurité des travailleurs.

2.5 Santé et sécurité publiques

Le développement et l'utilisation durables des terres forestières ne doivent pas nuire à la santé et à la sécurité publiques.

2.6 Règlement des différends

Des processus qui reconnaissent les droits inhérents, l'obligation de rendre compte et les responsabilités des divers intervenants tout en fournissant l'occasion de tenir des discussions constructives dans un délai fixé d'un commun accord sont essentiels au règlement des différends.

3. Utilisation des terres

3.1 Politiques sur l'utilisation des terres

L'élaboration de politiques sur l'utilisation des terres par les gouvernements compétents est une condition préalable indispensable à l'aménagement efficace à long terme des terres forestières du Canada.

3.2 Zones protégées

La création de réserves forestières protégées, par exemple, d'aires écologiques, d'aires naturelles, de parcs, de réserves fauniques et de réserves intégrales est un élément essentiel d'une stratégie d'utilisation des terres.

3.3 Utilisation et attribution des terres publiques

Les politiques et les processus d'attribution de l'utilisation des forêts publiques devraient tenir compte:

de la capacité de production et des valeurs des terres ainsi que des possibilités qu'elles offrent de satisfaire aux besoins et aux

aspirations des utilisateurs au cours des ans;

de la possibilité de zoner les terres forestières pour des utilisations multiples, pour une utilisation principale et pour créer des zones protégées.

3.4 Évaluation économique

Une évaluation économique complète des diverses options est un élément essentiel des décisions à prendre sur l'utilisation des terres.

4. Gestion des ressources

4.1 Reconnaissance des valeurs multiples

L'aménagement forestier tiendra compte du développement durable de l'éventail complet des ressources et des valeurs forestières.

4.2 Régime foncier

Les terres forestières devraient être aménagées en vertu de divers régimes fonciers qui équilibrent les droits et les responsabilités, encouragent la gestion, optimisent la production soutenue des diverses valeurs des terres forestières et contribuent à la création de marchés normaux et durables ainsi qu'au bien-être des collectivités.

4.3 Compétence

L'équivalence des lois et des règlements des gouvernements permettra de réduire les cas de double emploi et de désaccord, d'accroître la compétitivité et de promouvoir le développement durable.

4.4 Réglementation de l'utilisation des terres forestières privées

Lorsque les objectifs publics ont la priorité sur les droits de propriété traditionnels des propriétaires fonciers, ces derniers doivent pleinement participer aux décisions portant sur les restrictions à imposer s'il le faut à l'utilisation des terres, ainsi que sur les encouragements et les indemnités à accorder au besoin.



4.5 Codes de pratiques

Pour que les terres forestières et leurs utilisations soient durables, il faut que ceux qui utilisent la forêt s'engagent à la protéger en élaborant, en mettant en application et en déclarant des codes de pratiques portant sur toutes les activités en forêt.

4.6 Base de données

Une base de données convenable est essentielle au développement durable des terres forestières et exige des inventaires à jour, appropriés et comparables de toutes les valeurs forestières.

4.7 Recherche

Un engagement important et continu en matière de recherche, de développement, de transfert et d'application des résultats est essentiel à la durabilité des terres forestières et de leurs utilisations.

4.8 Formation de la main-d'œuvre

Pour que les terres forestières et leurs utilisations soient durables, il faut que la main-d'œuvre technique et professionnelle possède une formation générale, soit qualifiée et reçoive toute sa vie une formation permanente.

4.9 Instruments économiques et outils d'intervention

La santé de l'économie est essentielle au développement durable des forêts. Les instruments économiques et les outils d'intervention devraient être conçus en fonction de la durabilité d'un éventail complet de valeurs des terres forestières.

4.10 Responsabilité partagée

Les coûts nécessaires pour réaliser l'idée du développement durable dans le secteur forestier devraient être partagés par tous les secteurs de la société canadienne. L'indemnisation et la création de nouvelles

stratégies de développement économique pour les collectivités dépendantes devraient faire partie intégrante de l'exploitation forestière durable.

4.11 Compétitivité

Les marchés devraient être assujettis aux mêmes règles du jeu et refléter les coûts de façon à promouvoir la compétitivité sans porter atteinte à la durabilité des forêts mondiales.

4.12 Protection

Les conséquences possibles des phénomènes naturels comme les incendies, les infestations et les maladies seront gérées de façon à établir de meilleurs objectifs d'aménagement pour les régions concernées au moyen de techniques respectueuses de l'environnement.

4.13 Définition des termes

Pour que les intervenants du secteur forestier puissent se comprendre, il faut établir un ensemble commun de définitions.

Glossaire

Intégrité des écosystèmes : Le maintien des processus écologiques dynamiques qui constituent les mécanismes d'interaction et de rétroaction dans le temps et l'espace entre chacune des espèces et le milieu matériel.

Instruments économiques et outils d'intervention : Les instruments économiques permettent aux parties réglementées de tenir compte des coûts et des avantages face aux règlements. Les outils d'intervention comprennent les lois, les règlements et les paiements de transfert utilisés par les gouvernements.



Plan d'action de la Table ronde sur les forêts

Les extraits de plans d'action présentés ci-dessous proviennent des dernières versions que les intervenants nous ont remises; toutefois, ils ne constituent pas nécessairement la version définitive ou exhaustive de leurs plans d'action et de leurs codes de pratiques.

1. Protection de l'environnement

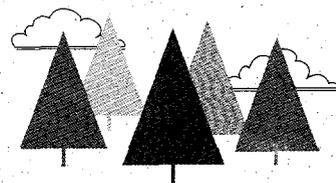
1.1 Intégrité des écosystèmes

Les représentants de Miramichi Pulp and Paper reconnaissent que la planification et les pratiques forestières doivent favoriser la préservation à long terme de la qualité et de l'intégrité des écosystèmes des forêts canadiennes. À cette même fin, l'Institut de la fourrure du Canada préconise la gestion des activités liées à la récolte* des animaux à fourrure. La Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels considère la forêt comme un écosystème dynamique qui englobe l'eau, le sol, la faune et la flore. La Fédération reconnaît que l'aménagement des forêts suppose des décisions qui touchent cet écosystème et qu'une gestion des terres et des ressources forestières conforme aux normes écologiques permettra aux intervenants d'équilibrer leurs objectifs de façon à tirer profit de toute la gamme

de ressources accessibles. Avant de procéder à l'aménagement des forêts, on doit demander à des spécialistes compétents de définir les caractéristiques des ressources, ainsi que les conditions et les enjeux écologiques, afin de confirmer ou de modifier les directives liées à l'aménagement.

Le code de l'Ontario Forest Industries Association précise que les politiques et l'aménagement forestiers doivent respecter la diversité des êtres vivants que l'on trouve dans le paysage forestier, y compris les différences génétiques et la variété d'espèces et d'écosystèmes essentiels à la préservation des processus écologiques. Par exemple, on devrait concevoir les réseaux routiers de façon à ce qu'ils nuisent le moins possible aux valeurs importantes et aux écosystèmes des forêts.

Le **Groupe de travail sur la responsabilité des Églises et des entreprises** insiste sur le fait que toutes les politiques doivent préserver l'intégrité des écosystèmes. **Weldwood of Canada Limited** adaptera le plus possible ses plans d'exploitation forestière et de reboisement aux écosystèmes qui font l'objet d'un aménagement. Les sociétés membres de l'**Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers (ACPPP)** collaborent à la mise en place de mécanismes qui toucheront tous les



aspects de l'exploitation forestière, notamment l'entretien des écosystèmes forestiers et la familiarisation avec les processus connexes.

Le **Service canadien de la faune (SCF)** aménage des réserves nationales de faune (RNF) de façon à respecter l'intégrité des écosystèmes. Quelques-unes de ces réserves sont situées en partie dans une forêt, et le SCF s'engage à continuer de les aménager (d'autres réserves pourraient éventuellement s'ajouter au réseau), de manière à garantir l'intégrité des écosystèmes touchés; le Service intégrera d'ailleurs cet engagement à ses plans d'aménagement des RNF. Le SCF révisé actuellement ses plans d'aménagement des RNF afin de veiller à ce qu'ils soient conformes aux règles de l'art et à ce qu'ils comportent des mesures plus précises relativement à l'intégrité des écosystèmes.

La **National Aboriginal Forestry Association (NAFA)** affirme que les autochtones dépendent des forêts,* puisqu'elles leur permettent de préserver leurs valeurs culturelles et spirituelles, de chasser, de pêcher et de couper du bois, et qu'elles leur fournissent des végétaux et de l'eau pure, dont un approvisionnement continu leur est essentiel. La NAFA considère la forêt comme un écosystème en soi et reconnaît l'interdépendance des arbres et des autres organismes vivants qu'elle abrite.

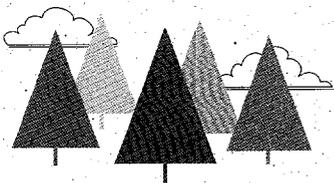
En 1994, le **gouvernement fédéral** propose de parrainer, en collaboration avec ses partenaires, une conférence nationale sur la classification des terres écologiques. Cette conférence pourrait notamment donner lieu à de nouveaux projets de recherche sur la classification des forêts modèles; elle pourrait en outre mener à la présentation au **Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF)** d'une proposition visant à améliorer les liens entre la classification des terres écologiques et les estimations relatives à la croissance des inventaires de bois de coupe. On poursuivra les programmes de recherche sur les écosystèmes forestiers,

notamment l'Étude de l'atmosphère et des écosystèmes boréaux (BOREAS).

Ressources naturelles Canada appuie la recherche consacrée aux méthodes écologiques de lutte antiparasitaire et à de nouveaux substituts aux pesticides chimiques en procédant à des recherches dans le domaine de la lutte intégrée contre les parasites des forêts. Ces recherches ont entraîné : la création du groupe de travail sur le contrôle biologique, de réseaux de recherche - dont le réseau de recherche sur le contrôle biologique sur la végétation concurrente (BICOVER), qui étudie les méthodes biologiques de contrôle des mauvaises herbes - et le lancement de l'Initiative des systèmes de soutien décisionnel. En outre, à l'aide des accords fédéraux-provinciaux-territoriaux en matière d'exploitation forestière, le gouvernement fédéral appuie la recherche consacrée aux méthodes écologiques de lutte contre les parasites des forêts ainsi que la recherche universitaire, par l'entremise d'un partenariat de recherche industrielle avec Ressources naturelles Canada et le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie. Afin d'accroître le volume d'information disponible sur la lutte antiparasitaire intégrée et de favoriser le transfert de technologie dans ce domaine, le gouvernement fédéral propose de prendre les mesures suivantes dès 1995 : élaborer des programmes de formation en matière de lutte antiparasitaire intégrée à l'intention des responsables de ce secteur et mettre en place une base de données nationale facile à utiliser qui contiendra des renseignements sur les types de parasites, leur impact et leur historique, les méthodes de lutte contre ces parasites, ainsi que sur les pesticides utilisés dans les forêts.

1.2 Biodiversité

Les représentants de **Miramichi Pulp and Paper** reconnaissent qu'il est important de préserver une certaine variété d'espèces d'oiseaux, d'arbres, de plantes, de poissons, d'animaux sauvages, etc. Ils



entendent déployer des efforts particuliers en ce sens. Au fil du temps, la répartition des centres de récolte dans les forêts favorisera généralement le maintien de la diversité des espèces qu'elles abritent actuellement. De plus, des zones distinctes, notamment, les gîtes d'hivernage des chevreuils et les cours d'eaux protégés, feront l'objet d'un aménagement particulier. Enfin, l'**Institut de la fourrure du Canada** appuie la biodiversité en préconisant la gestion de la récolte des animaux à fourrure.

L'**Association forestière canadienne (AFC)** a consacré un numéro spécial de sa publication intitulée *Forestry on the Hill* à la biodiversité et aux monocultures; ce numéro spécial présentait l'opinion de divers intervenants sur la question.

Dans le cadre de son Programme sur les espèces en danger de disparition, la **Fédération canadienne de la faune (FCF)** a défini les espèces qui ne peuvent vivre ailleurs que dans la forêt. La Fédération participe directement à l'élaboration d'un plan de rétablissement des populations d'espèces matures comme la martre des pins, l'aque marbrée, la chouette tachetée et la marmotte de l'île de Vancouver. L'engagement de la Fédération relativement à cette initiative s'est traduit, notamment, par le financement de recherches sur le rétablissement de la population d'aigles marbrés.

La **Fédération canadienne de la nature (FCN)** poursuivra, en collaboration avec le SCF et d'autres organismes qui se consacrent à la préservation de la nature, ses initiatives visant à familiariser la population canadienne au programme *Partenaires d'envol*, qui préconise la conservation des oiseaux migrateurs, plus particulièrement de ceux dont la survie dépend des forêts. La FCN lancera, conjointement avec le Service canadien de la faune, un programme de trois ans qui permettra de répertorier les espèces invertébrées et les plantes en péril au Canada et de mettre en place des programmes de rétablissement des

populations et des habitats les plus en danger. Ce programme comportera vraisemblablement des mesures axées sur les forêts. La FCN se joindra au Musée canadien de la nature et à Monarca pour monter une exposition consacrée au papillon Monarque, qui sera présentée un peu partout à l'étranger. À cet égard, la Fédération appuiera les efforts déployés par les écologistes mexicains afin d'éliminer les dangers qui guettent le gîte d'hivernage du papillon en préconisant des pratiques forestières durables.

Chez **Weldwood**, on garantira la diversité des sols forestiers en veillant à préserver les stades représentatifs de la succession forestière, ainsi que les variétés de végétaux, d'animaux et de micro-organismes dans toutes les zones géoclimatiques. **Habitat faunique Canada** évaluera certaines applications relatives aux indicateurs de biodiversité en étudiant la nécessité de désigner les habitats fauniques fragiles au sein des paysages forestiers et de concevoir des méthodes de préservation de ces habitats. **Habitat faunique Canada** administre actuellement un projet de recherche sur les conséquences de la fragmentation de la forêt de trembles sur les communautés d'oiseaux boréaux du nord de l'Alberta, qui vise à surveiller, sur une période de trois ans, les populations d'oiseaux forestiers dans les secteurs où l'on pratique également l'exploitation forestière. Ce projet permettra en outre de déterminer si l'on doit ou non désigner des réserves protégées afin de préserver certaines espèces d'oiseaux et d'élaborer une stratégie pour maintenir leur niveau de population. On surveillera les communautés d'oiseaux forestiers une fois l'exploitation forestière terminée, de façon à déterminer la taille des réserves qu'il faudra aménager pour préserver la biodiversité. On mettra ensuite au point des stratégies liées à la récolte de bois, afin d'optimiser la zone réservée aux oiseaux après la coupe du bois. Enfin, les résultats des recherches serviront à élaborer un plan d'aménagement des zones d'exploitation forestière qui

«Le processus de compréhension mutuelle est assez long, mais l'établissement d'un consensus parmi les intervenants pourrait être le prochain pas vers une démocratie de participation.»

— John Houghton



permettra de préserver la diversité de la faune aviaire en respectant les contraintes économiques.

Le gouvernement canadien a chargé le Service canadien de la faune de superviser (jusqu'en novembre 1994) l'élaboration d'une stratégie de concrétisation de l'engagement pris par le Canada en vertu de la Convention sur la biodiversité. À cette fin, le SCF supervise et coordonne des initiatives fédérales, provinciales et territoriales qui permettront au pays de satisfaire à ses obligations et de respecter l'échéance établie.

L'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers

reconnait la nécessité de préserver la diversité biologique (biodiversité); il s'agit en effet d'un enjeu mondial qui exige une coopération et une coordination à l'échelle nationale et internationale. Bien qu'elle appuie la convention internationale sur la conservation de la biodiversité, l'industrie des pâtes et papiers souligne la nécessité d'établir des objectifs et des plans d'action pratiques et réalistes. Elle s'acquitte rigoureusement de ses responsabilités au chapitre de l'aménagement des forêts canadiennes, afin de préserver leur productivité et les ressources biologiques qu'elles contiennent; elle est d'ailleurs prête, à cette fin, à collaborer avec d'autres intervenants à l'élaboration de plans minutieux, de directives sylvicoles ainsi que de programmes de régénération adaptés à chaque écosystème.

D'ici novembre 1994, le **gouvernement fédéral** mettra au point une stratégie nationale destinée à appuyer les obligations qui incombent au Canada à la suite de sa participation à la Convention sur la biodiversité de 1992 et qui touchent, notamment, l'accroissement de la recherche, l'établissement de définitions pratiques et la présentation de rapports sur l'évolution de la biodiversité. En outre, Environnement Canada met actuellement en place un réseau de centres régionaux spécialisés dans les sciences écologiques qui sont représentatifs de la biodiversité

écologique au Canada; ce réseau permettra de surveiller les conditions écologiques à l'échelle nationale. Le Service canadien des parcs (Patrimoine Canada), élabore actuellement un système d'indicateurs grâce auxquels on pourra rendre compte de l'intégrité des écosystèmes dans les parcs nationaux. Un comité technique du Conseil canadien des ministres des forêts établit actuellement des définitions pratiques liées à la biodiversité forestière. Ces définitions serviront à la mise en place, d'ici 1995, d'un mécanisme de surveillance de la biodiversité dans les forêts canadiennes. On propose la création, en 1995, d'un atelier consacré aux vieilles forêts du Canada et du monde entier, ce qui devrait permettre de mieux comprendre leurs caractéristiques particulières et la façon de les aménager.

1.3 Problèmes mondiaux

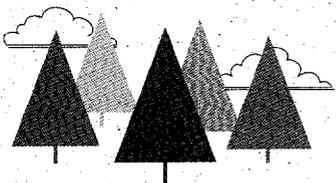
La société **Miramichi Pulp and Paper** s'efforce d'être reconnue, au Canada et dans le monde entier, non seulement comme une organisation soucieuse de l'environnement et du bien-être des gens et concurrentielle, mais aussi comme un gardien efficace et responsable de l'environnement.

L'Institut de la fourrure du Canada

possède une section internationale qui tient les pays étrangers au fait de la situation de l'industrie canadienne de la fourrure:

Habitat faunique Canada est favorable à l'idée d'une évaluation des conséquences sur la conservation des habitats fauniques, des politiques internationales, nationales et provinciales liées aux forêts. On doit définir des stratégies et des mesures (par exemple, par l'entremise du GATT, de la CEE, d'accords de libre-échange et de conventions internationales) susceptibles d'éliminer certaines des contraintes créées par les politiques commerciales actuelles en matière de conservation.

Depuis plusieurs années, le **Service canadien de la faune** assume un certain nombre de responsabilités à l'échelle internationale, notamment, l'administration du Programme Amérique latine, des



accords avec la Russie et les États-Unis, du Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage dans l'hémisphère occidental (RROH) et de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat de la sauvagine. Le SCF continuera de promouvoir auprès de la communauté internationale une vision et des principes favorables au développement durable des forêts. Par exemple, le Service a mandaté un représentant à une conférence (qui a eu lieu à Philadelphie, en juin 1993), à laquelle participaient les États-Unis, la Russie et le Canada, et qui était consacrée à l'élaboration d'un programme d'aide pour la préservation de l'environnement en Russie. Les participants à cette conférence ont principalement discuté des zones protégées et des écosystèmes.

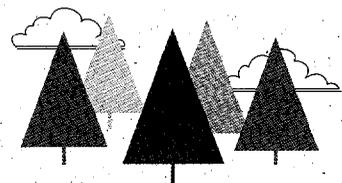
L'ANFA recommande au gouvernement canadien de préserver, après la Conférence de Rio et l'année 1993, déclarée Année internationale des populations autochtones par les Nations Unies, sa bonne réputation en matière de protection de l'environnement en appliquant des politiques et des programmes exemplaires visant le développement durable des forêts, particulièrement pour ce qui est de l'aménagement des forêts situées sur les terres autochtones. Selon l'ANFA, il est donc temps que les autochtones élaborent leur propre stratégie en matière d'exploitation forestière et la fassent approuver par les organismes critiques qui conseillent le gouvernement. Les autochtones doivent saisir les occasions de se faire connaître de tous ces organismes, leur exposer leurs idées et leur présenter des recommandations fermes, de façon à ce que leurs aspirations et leurs droits soient intégrés aux politiques internationales du Canada.

Selon l'ACPPP, il est essentiel que la population nationale et internationale soient informées de la rigueur avec laquelle l'industrie s'acquitte de son rôle de gérance des terres forestières qui lui

sont confiées. L'industrie des pâtes et papiers propose que les gouvernements provinciaux coordonnent des vérifications indépendantes périodiques relatives à l'aménagement forestier, afin de vérifier la qualité de la gérance dont les forêts font l'objet et de présenter des rapports à cet égard. En ce qui concerne la maîtrise des feux de forêts, la technologie canadienne est reconnue mondialement; elle a grandement contribué à réduire les dommages subis par les forêts touchées par des incendies. Le perfectionnement et l'utilisation accrue de cette technologie doivent demeurer prioritaires. Grâce à la technologie dont il dispose, le Canada pourrait être l'un des principaux tributaires de la préservation des ressources mondiales.

Le Canada a joué un rôle prépondérant en ce qui concerne la formulation et la négociation des principes relatifs aux forêts dans le cadre du Sommet de la Terre, aussi bien pendant les deux ans de préparatifs que lors de la conférence proprement dite. Il continue d'exercer des pressions à l'occasion de diverses rencontres internationales, notamment celles de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, pour que les normes et les principes liés à l'aménagement des forêts soient reconnus internationalement; le Canada préconise en outre la tenue d'un congrès international sur les forêts. De plus, le gouvernement canadien a pris les devants dans le domaine de la recherche : il a intégré trois forêts modèles d'autres pays au réseau canadien.

Ressources naturelles Canada a consacré des études à diverses facettes du rôle des forêts dans la préservation de la qualité de l'environnement mondial. L'Étude de l'atmosphère et des écosystèmes boréaux, principal programme de Ressources naturelles Canada en matière de changement climatique, représentera la contribution de cet organisme à la Northern Biosphere



«On a entamé une discussion qui s'est terminée par un débat enflammé au sujet des herbicides. Il s'agissait probablement de l'échange le plus fructueux auquel j'ai jamais participé sur ce sujet. Personne n'a mis de gants blancs. Tout le monde a eu la chance de s'exprimer et d'écouter les autres.»

— Joe O'Neill

Observation and Modelling Study (NBIOME).

Par le biais de l'**Agence canadienne de développement international (ACDI)**, le gouvernement canadien a apporté une contribution financière substantielle aux activités liées au développement durable des forêts. Le Canada a versé en moyenne 100 millions de dollars par an à des programmes destinés à l'Asie, à l'Afrique et à l'Amérique latine. L'ACDI a joué un rôle prépondérant sur le plan de la coordination de l'aide consacrée à l'exploitation forestière en participant activement aux travaux du groupe de conseillers en matière de sylviculture, ainsi qu'à la mise en place de programmes nationaux axés sur les forêts. Le Centre canadien de recherche pour le développement international favorise et appuie les projets de recherche que des pays en voie de développement mettent au point afin d'améliorer leur situation; ces projets, dont bon nombre font appel à des partenaires canadiens, visent un large éventail de secteurs, dont l'agroforesterie, l'évaluation des ressources, les produits faits de bambou et de rotang et le contrôle du déboisement. La création du Centre de recherche en matière de foresterie internationale compte parmi les dernières initiatives de l'ACDI.

2. Protection des citoyens

2.1 Sensibilisation et participation du public

Chaque année, **Miramichi Pulp and Paper** organise une visite publique de ses usines de pâtes et papiers. En outre, la société organise des réunions annuelles dans toutes les localités de la région où elle pratique l'exploitation forestière. La société prévoit des séances d'information et des excursions expressément conçues pour les écoliers et les enseignants. Miramichi met son expérience de l'exploitation forestière au profit des 10 000 propriétaires de boisés de la région.

L'Institut de la fourrure du Canada

considère que le public ne peut participer efficacement à l'élaboration des politiques, à la planification et à la prise de décisions que s'il est renseigné au sujet de l'exploitation forestière et tenu au fait de l'évolution de cette question. Le public a le droit de profiter des forêts au même titre que ceux qui les exploitent. L'Institut de la fourrure du Canada est favorable au perfectionnement des compétences des trappeurs et à la sensibilisation du grand public à l'exploitation des animaux à fourrure.

La Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels

convient que l'on doit fournir au public des renseignements factuels et précis, de façon à ce qu'il comprenne mieux les politiques et les pratiques liées à l'exploitation forestière, ainsi que la fonction sociale de celle-ci.

L'Ontario Forest Industries Association

préconise l'établissement d'un processus d'information libre qui permette d'évaluer le rendement de l'industrie en fonction des objectifs établis et qui garantisse une responsabilité envers le public. On peut mettre ce processus en place en fournissant aux particuliers et aux groupes intéressés une information qui leur permettra de contribuer efficacement à la planification, ainsi qu'en encourageant et en facilitant la participation du public dès l'élaboration des plans de gestion des matières ligneuses. L'utilisation de diverses techniques de communication, y compris, dans la mesure du possible, des visites publiques, dénotera également l'ouverture dont font preuve les représentants de l'industrie, ce qui leur permettra d'être mieux compris.

L'**Association forestière canadienne** est chargée d'offrir au public une formation et une éducation équilibrées. Plutôt que de promouvoir des points de vue particuliers sur des questions liées aux forêts, l'AFC aide les autres intervenants à définir leur position en leur exposant diverses opinions avisées sur des sujets controversés. L'AFC publie à cette fin une série de



numéros spéciaux de sa publication, *Forestry on the Hill*, où elle aborde des questions comme la coupe à blanc, l'utilisation d'herbicides dans les forêts, la biodiversité et la monoculture, les vieilles forêts, les incendies de forêt et les zones protégées. Chaque numéro spécial contient de 20 à 30 opinions sur le sujet abordé. L'Association a diffusé plus de 10 000 exemplaires de ces publications aux leaders d'opinion, aux décideurs et aux éducateurs de l'ensemble du pays.

L'AFC a organisé trois conférences nationales axées sur l'éducation en matière d'exploitation forestière (EDUFOR); ces conférences visaient à familiariser les enseignants et autres éducateurs aux programmes et aux techniques de pointe.

En outre, l'AFC administre depuis longtemps, à l'échelle nationale et dans les provinces, où elle est représentée par les neuf associations qu'elle regroupe, des programmes d'éducation du public, notamment sur la prévention des incendies de forêt et la gestion des boisés, des programmes et des concours scolaires, ainsi que la Semaine de l'arbre et des forêts.

La **Fédération canadienne de la faune** continue de promouvoir la protection des habitats forestiers à l'aide de programmes d'éducation. L'appui que la FCF a fourni à un programme de reboisement mis en oeuvre dans les écoles lui a permis de régler sa dette envers les forêts du Canada. En effet, selon ses estimations, la FCF consomme chaque année une quantité de papier qui représente 4 000 arbres. En 1992, elle a donc fait un don aux écoles publiques de Windsor (Ontario), grâce auquel les élèves ont pu planter 4 000 épinettes noires le long d'une piste aménagée pour le cyclisme et la randonnée pédestre. En 1993, la FCF prévoit tripler ce chiffre grâce à des programmes de reboisement en Saskatchewan. Cette augmentation tient compte du taux de survie des plants vulnérables. Grâce à ses publications intitulées *Nature Canada* et *Nature Alert*, la Fédération canadienne de la nature (FCN) continuera de sensibiliser ses membres,

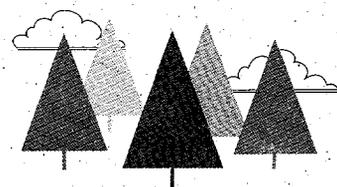
les décideurs et le grand public aux problèmes qui touchent les forêts.

L'**Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers** appuie la participation productive du public à la planification de l'aménagement des forêts, objectif qu'elle vise en favorisant la participation active des groupes d'intervenants à ce processus. Cette pratique, amorcée dans certaines provinces, devient de plus en plus répandue. Elle permettra de mieux aménager les forêts à l'aide de méthodes plus accessibles et fiables pour la population. L'Association organise, notamment, des visites publiques de ses usines de pâtes et papiers et d'installations modèles, ce qui lui permet de renseigner la population au sujet de ses activités, ainsi que des programmes d'information.

Habitat faunique Canada prévoit élaborer des documents de discussion basés sur des faits et financer des ateliers qui seront consacrés à des questions liées à l'aménagement des forêts, notamment la coupe à blanc, les vieilles forêts, le reboisement et les herbicides.

L'organisation souhaite favoriser la sensibilisation à la diversité des forêts et des paysages forestiers que l'on trouve d'un océan à l'autre; entre outre, elle appuie activement l'élaboration de stratégies de communication liées à des programmes de conservation des forêts. Grâce à son projet de cinq ans axé sur l'exploitation forestière écologique des bois MacPhail, Habitat faunique Canada pourra veiller à l'entretien et au rétablissement de l'environnement naturel dans ce secteur; dans le cadre de ce projet, l'organisme fait la promotion des méthodes d'intendance forestière et de préservation de la faune et favorise la sensibilisation et l'éducation en matière d'environnement, de même que la participation des collectivités à l'aide d'ateliers et de programmes de reboisement.

Le code relatif à l'intendance des forêts du **Council of Forest Industries of British Columbia (COFI)** favorise la communication libre et la compréhension.



entre les exploitants forestiers et le public. Le COFI appuie en outre certaines initiatives (notamment, celle qui touche la forêt d'enseignement de Seymour) destinées à renseigner la population urbaine au sujet de la gestion intégrée des ressources.

Le **Service canadien de la faune** étudie les oiseaux qui vivent dans les forêts. Le SCF compte énormément sur le dénombrement annuel des oiseaux effectué par des groupes non gouvernementaux pour surveiller la faune aviaire. Le Service est ainsi assuré de la participation de bénévoles sensibilisés à l'importance de leur contribution et à l'utilisation des renseignements qu'ils fournissent. Le SCF continuera d'élaborer et de fournir des publications et d'autres documents d'information qui aideront les Canadiens à mieux comprendre le patrimoine que représente la faune canadienne. Les espèces et les habitats fauniques des forêts constituent un élément majeur du programme de sensibilisation. Le SCF continuera de collaborer étroitement avec divers intervenants, notamment, l'Association forestière canadienne, à la diffusion de messages liés aux forêts et aux espèces sauvages dans le cadre de la Semaine nationale de la conservation des espèces sauvages et de la Semaine de l'arbre et des forêts.

L'**ANFA** sensibilisera le public aux intérêts autochtones en matière d'aménagement des forêts grâce à la diffusion d'articles, de communiqués et d'exposés. L'Association pourra en outre renseigner les autochtones au sujet des possibilités qu'offre le secteur forestier et promouvoir les activités de sensibilisation et d'éducation liées à l'exploitation forestière dans les collectivités des premières nations.

2.2 Reconnaissance des autochtones

L'**Institut de la fourrure du Canada** appuie les programmes mis de l'avant par les autochtones et compte des représentants de leurs collectivités.

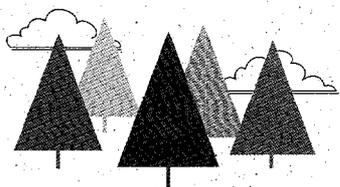
L'**Ontario Forest Industries Association** reconnaît que les valeurs autochtones sont

inhérentes à l'environnement forestier. L'Association s'engage à contribuer sérieusement à la résolution des problèmes des autochtones en ce qui concerne l'aménagement des forêts, ainsi qu'à promouvoir la collaboration avec les groupes des premières nations.

Le **Groupe de travail sur la responsabilité des Églises et des entreprises** reconnaît le droit des autochtones de vivre selon leurs traditions et d'avoir un avenir équitable. Le Groupe de travail a amorcé un dialogue avec la société Produits forestiers Canadien Pacifique Ltée, afin de l'encourager à participer au règlement des revendications territoriales qui touchent les droits fonciers des autochtones sur les terres du Lac Barrière, au Québec. Le Groupe de travail a fourni des ressources pour un atelier consacré aux méthodes de récolte et aux préoccupations des autochtones dans le cadre des conférences de l'Église unie dans l'Ouest canadien. **Habitat faunique Canada** encourage les collectivités locales et autochtones ainsi que les groupes communautaires qui se préoccupent de la faune à participer à des projets conjoints de conservation des habitats.

En Colombie-Britannique, on a mis en place, par l'entremise du COFI, un groupe de travail sur les affaires autochtones liées à l'industrie forestière qui appuie le règlement des revendications territoriales des autochtones à l'aide de négociations qui répondent aux besoins économiques, environnementaux et sociaux de tous les habitants de la Colombie-Britannique.

En mai 1993, après deux ans de négociations, la **Fédération canadienne de la faune (FCF)** et trois autres groupes ont signé le Protocole d'entente sur l'exploitation des espèces sauvages par les Indiens assujettis aux traités, document destiné à garantir la gestion conjointe de la faune en Saskatchewan. Ce protocole est basé sur le principe selon lequel la conservation est essentielle à la survie des autochtones et des non-autochtones. Bien que le protocole établisse le droit fondamental des autochtones de chasser



et de pêcher pour assurer leur subsistance, on y reconnaît également le besoin urgent de préserver les espèces sauvages et leurs habitats. La Fédération souhaite que d'autres provinces et d'autres nations autochtones envisagent l'établissement de protocoles d'entente semblables aux fins de la préservation de la faune.

L'**ANFA** affirme qu'en tant que propriétaires originaux du territoire canadien, les autochtones ont le droit d'exprimer leur opinion quant à l'aménagement forestier et de vivre de la forêt et des ressources qu'elle contient. L'**ANFA** s'efforce de garantir un processus et une structure qui permettent aux autochtones de participer pleinement à l'aménagement et à la planification des forêts; en outre, l'Association reconnaît et protège les valeurs culturelles, sociales, spirituelles et ancestrales particulières que représentent les forêts canadiennes pour les autochtones.

Le **gouvernement fédéral** appuie l'exploitation forestière des terres autochtones à l'aide d'accords fédéraux-provinciaux de coopération, ainsi que d'un programme indépendant de développement régional au Québec. Entre 1992 et 1996, le gouvernement fédéral devrait fournir environ 19,6 millions de dollars aux programmes autochtones d'exploitation forestière. Depuis le lancement du Programme de développement des entreprises autochtones en 1989, **Industrie Canada** a affecté plus de 12 millions de dollars à 190 projets d'entreprises liés à la foresterie, à la coupe de bois et aux industries connexes. À long terme, le gouvernement fédéral et les autorités provinciales et territoriales examineront la possibilité de coordonner les mécanismes et les services qui permettent actuellement aux autochtones d'accéder au milieu des affaires, particulièrement dans le secteur de l'industrie forestière.

Dans le cadre du programme de priorités autochtones, établi par le Premier ministre en septembre 1990, le gouvernement fédéral étudie un certain nombre de

moyens qui permettraient aux autochtones d'optimiser la gestion et l'utilisation des ressources forestières, afin de s'assurer une plus grande autonomie et d'aménager leurs terres de façon plus rentable. Ces travaux coïncident avec l'examen des principaux éléments de la stratégie forestière autochtone de l'**ANFA** par **Ressources naturelles Canada** et par **Affaires indiennes et du Nord canadien**.

2.3 Stabilité communautaire et culturelle

L'**Institut de la fourrure du Canada** continuera d'exploiter les ressources forestières et d'assurer la stabilité des petites collectivités. Le **Groupe de travail sur la responsabilité des Églises et des entreprises** appuie des initiatives destinées à garantir la survie des collectivités qui dépendent de l'industrie forestière. **Habitat faunique Canada** favorise la participation des collectivités locales et autochtones et des groupes communautaires de protection de la faune à des projets de coopération axés sur la conservation des habitats.

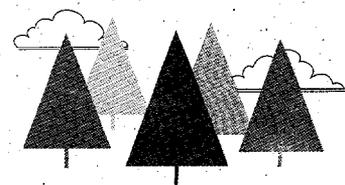
L'**ANFA** appuie le projet de loi sur les forêts et les ressources forestières, qui fournit aux premières nations une structure de gestion de leurs ressources forestières à l'aide de pratiques courantes en matière de développement durable et conformément aux besoins des collectivités et aux valeurs autochtones. L'**ACPPP** considère la sensibilité et la réceptivité aux préoccupations des collectivités liées aux méthodes d'exploitation forestière comme un élément important des décisions relatives à l'aménagement des forêts.

2.4 Santé et sécurité des travailleurs

L'**Institut de la fourrure du Canada** sert de modèle aux chasseurs d'animaux à fourrure en ce qui concerne l'utilisation d'un équipement sécuritaire et humain. L'**Ontario Forest Industries Association** considère la santé et la sécurité comme des éléments prioritaires de toutes les activités. On peut donc accorder à ces questions l'importance qu'elles méritent en

«Chacun de nous s'est présenté à la table de discussion en sachant qu'il ou elle avait quelque chose à enseigner aux autres. Maintenant, nous savons que nous avons quelque chose à apprendre.»

— Claire Dansereau



veillant à ce que toutes les installations et les usines disposent d'un équipement suffisamment sécuritaire et que les employés apprennent à l'utiliser correctement et à prodiguer les premiers soins. On doit signaler les erreurs à temps, de façon à ce que l'environnement et la sécurité des travailleurs et du public ne soit pas menacés.

L'**ACPPP** s'engage à optimiser l'exploitation forestière durable et l'aménagement de l'environnement et adoptera des pratiques responsables destinées à préserver l'environnement, de même que la santé et la sécurité des employés, des clients et du public.

2.5 Santé et sécurité publiques

L'**Institut de la fourrure du Canada** encourage les chasseurs d'animaux à fourrure à aviser systématiquement les personnes qui se trouvent dans un secteur où l'on s'adonne activement à la trappe; l'Institut dénonce également toute forme de pollution aquatique et atmosphérique par l'industrie forestière. La **Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels** encourage ses membres à s'acquitter de leurs fonctions en se souciant suffisamment de la sécurité, de la santé et du bien-être du public.

L'**Ontario Forest Industries Association** est favorable à l'idée d'aviser le public du moment et du lieu des activités d'exploitation forestière, de façon à ne pas compromettre la sécurité publique.

2.6 Règlement des différends

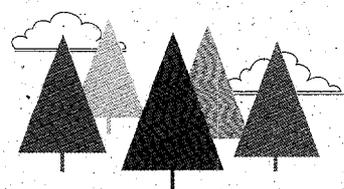
L'**Institut de la fourrure du Canada** appuie les mesures qui reconnaissent les droits fondamentaux, les obligations de rendre compte et les responsabilités des divers intervenants et qui permettent aux parties d'avoir des discussions significatives dans un délai qu'elles ont établi conjointement. Ces mesures sont essentielles au règlement de différends. L'Institut de la fourrure est prêt à participer au règlement de différends. L'**Ontario Forest Industries Association** est favorable à l'élaboration de mécanismes de communication, de partenariats et de

méthodes qui permettront de régler les problèmes de façon efficace et opportune.

L'**Association forestière canadienne** a assumé un rôle prépondérant en ce qui concerne le règlement de différends puisqu'elle a organisé, en collaboration avec d'autres gouvernements et organismes non gouvernementaux, des discussions dans le cadre de rencontres nationales appelées ENVIROFOR. Ces rencontres permettent aux tenants d'opinions divergentes et souvent contradictoires de communiquer leurs préoccupations dans un contexte structuré, afin d'éliminer certains des obstacles qui nuisent à la communication, de régler les conflits et de réduire la polarisation. L'AFC aide les associations qui la représentent dans les provinces à organiser des rencontres semblables à l'échelon provincial.

Habitat faunique Canada appuie l'organisation de rencontres qui permettent aux intervenants du secteur forestier de mieux comprendre les pratiques relatives à l'aménagement des forêts et d'obtenir un consensus à cet égard. Le **COFI** fait partie d'un certain nombre d'organisations mises en place afin de permettre le règlement de conflits opposant divers intervenants. La Commission sur les ressources et l'environnement (Commission on Resources & Environment), le Comité de liaison en matière d'exploitation des terres forestières (Forest Land-Use Liaison Committee), de même que des groupes de travail composés d'intervenants sur la réglementation relative aux pâtes et papiers comptent parmi ces organisations.

Le **Service canadien de la faune** continuera de promouvoir le dialogue entre les intervenants, qu'il considère essentiel au règlement de différends. Le SCF favorisera activement le recours à une table ronde nationale pour parvenir à un consensus. On a récemment donné un exposé au comité de direction de Madawaska Highlands, qui relève du ministère des Ressources naturelles de l'Ontario.



L'**ACPPP** considère le règlement d'opinions divergentes comme un élément fondamental de la collaboration entre les intervenants. La participation du public à la planification incite les intéressés à collaborer à la prise de décisions liées à l'aménagement, puisqu'ils disposent d'une tribune où ils peuvent exprimer leur point de vue. Cette façon de procéder fournit un mécanisme propice à une communication ouverte entre les intervenants. L'industrie canadienne des pâtes et papiers s'engage à assumer ses responsabilités quant à la planification forestière en consultant sérieusement les autres exploitants forestiers et les membres des collectivités.

3. Utilisation des terres

3.1 Politiques régissant l'utilisation des terres

Habitat faunique Canada encourage l'ajout des objectifs liés à la conservation des habitats à la planification forestière à court et long terme en appuyant des projets permettant aux forestiers et au public d'expérimenter de nouveaux paysages forestiers. On devrait aussi encourager les intervenants forestiers à établir des objectifs pour l'aménagement des paysages, ainsi que des normes et des cibles visant la réalisation de ces objectifs. Le **COFI** a produit un document, intitulé «Towards a Land Use Strategy for British Columbia», qui fournit un cadre à l'intérieur duquel la conservation de l'environnement peut faire contrepoids à l'utilisation des terres et des ressources naturelles par la société.

Le **Service canadien de la faune** effectuera l'examen et la promotion de politiques concernant l'utilisation des terres, en plus de donner des conseils à cet égard, en vue de l'aménagement à long terme du territoire forestier canadien. Le Service élargira son inventaire des politiques concernant les marécages et l'eau, et garantira une surveillance des résultats obtenus à cet égard dans les territoires forestiers, pour permettre aux intervenants forestiers de prendre de

meilleures décisions au sujet des ressources. Le Service encouragera et appuiera l'application aux terres fédérales de la politique fédérale concernant l'exploitation des terres.

Pour l'**ANFA**, l'objectif global de la stratégie sur la forestière autochtone consiste à guider les autochtones dans leurs efforts visant à protéger, conserver et aménager les terres forestières situées dans les réserves et hors des réserves, ainsi qu'à en retirer le plus possible d'avantages, et ce, à perpétuité.

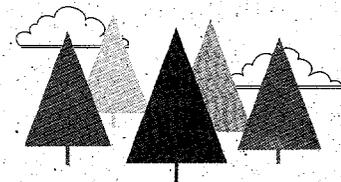
3.2 Zones protégées

L'édition de 1994 du document de l'**Association forestière canadienne** intitulé «Forestry on the Hill» abordera le sujet des zones protégées. Il y aura ensuite la seconde conférence nationale ENVIROFOR, qui portera sur les zones protégées, la conservation des forêts et la santé des collectivités. En 1993, la **Fédération canadienne de la faune** a adopté un énoncé de politique portant sur les vieilles forêts. Le document mentionne qu'il faut demander la mise en place de zones protégées en vue de fournir un habitat aux espèces fauniques tributaires des vieilles forêts et de permettre une meilleure conservation des peuplements mûrs dans les zones exploitées par l'industrie. La fédération a récemment fait parvenir le document aux gouvernements pour obtenir leurs observations.

La **Fédération canadienne de la nature** appuie fermement l'établissement et le maintien de réserves forestières protégées. Elle mettra son coordonnateur des aires naturelles à la disposition du **Service canadien des forêts** pour qu'il offre au Service des conseils et des suggestions au sujet de la mise en place d'un réseau national de réserves forestières écologiques. La Fédération a participé à l'examen public de la politique régissant les parcs nationaux, entrepris par le gouvernement. Elle a demandé que l'on insiste davantage pour que l'aménagement des parcs soit fait en fonction des écosystèmes, pour que l'on protège la biodiversité, pour que l'on mette davantage

«Nous n'avons été ni trop critiques, ni trop empathiques dans nos propos. Je crois que nous avons réussi à éviter les extrêmes. Nous cherchions à éviter tout mensonge. Nous ne cherchions pas à conquérir l'amitié de tout le monde. En mettant toutes nos cartes sur table, nous avons pu travailler plus efficacement. Nous avons courageusement fait face à la réalité et évité de nous faire des illusions.»

— Lois Corbett



l'accent sur l'aménagement des aires sauvages et pour que l'on empêche les promoteurs de tout genre d'empiéter sur les terres des parcs nationaux. La Fédération a aussi demandé au gouvernement fédéral de remplir son obligation de protéger les parcs nationaux désignés comme sites du patrimoine mondial en vertu de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans des présentations faites à l'occasion du quatrième congrès mondial sur les parcs nationaux tenu à Caracas, de l'examen de la politique fédérale concernant les parcs et d'une conférence internationale sur les sites du patrimoine mondial tenue à la University of Waterloo, la Fédération a présenté des recommandations précises sur la façon dont le Canada doit cesser de négliger les sites actuels du patrimoine mondial et proposer d'autres emplacements. Elle a exercé des pressions auprès du gouvernement fédéral pour qu'il publie son plan d'action visant à terminer la mise en place du réseau des parcs nationaux avant l'an 2000, ce qu'il a fait. Elle appuie également les efforts visant à établir les parcs nationaux Aulavik, Wager Bay, Bluenose, Churn Creek et Hautes Gorges.

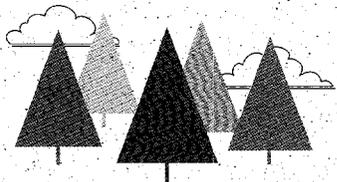
Les vastes forêts du Canada contiennent déjà un nombre important de zones protégées visant à conserver des paysages et des habitats représentatifs, exceptionnels ou menacés. Les valeurs de la nature sauvage associées aux régions éloignées sont également fréquentes dans ces régions forestières. La survie des oiseaux des forêts canadiennes, qu'ils soient migrateurs ou non, dépend de la santé et de la diversité des forêts. Le **Service canadien de la faune** accorde une grande importance à ces espèces, comme en font foi des acquisitions, des ententes concernant l'exploitation des terres, des engagements de principe et des pratiques qui ne nuisent pas à l'environnement en ce qui concerne l'exploitation des terres. On accélérera l'évaluation des besoins de la faune pour aider les décideurs dans l'affectation des terres forestières.

Le Service canadien de la faune travaille en collaboration étroite avec le Service

canadien des forêts, Direction des rapports sur l'état de l'environnement, et avec d'autres intervenants en vue d'analyser les lacunes et les risques concernant les aires forestières pour déterminer la possibilité de protéger des écosystèmes forestiers menacés. Le Service met la dernière main à des critères de sélection pour l'établissement de réserves fauniques nationales. Ces critères comprendront une justification du choix ou du rejet des emplacements, ainsi qu'une orientation plus poussée à l'égard des programmes axés sur la protection, dont ceux appliqués à des milieux forestiers.

Le **COFI** appuie le réseau des réserves écologiques forestières et l'achèvement du réseau des parcs provinciaux, ainsi que des projets de recherche connexes. À partir de sa connaissance actuelle des ressources forestières et des besoins de la société, l'**ACPPP** peut commencer à dresser un plan pour des parcs, des aires sauvages et d'autres types de réserves. En particulier, les vieilles forêts ont une valeur spéciale et il faudrait protéger des zones de vieilles forêts pour préserver ces valeurs. Ces aires protégées peuvent prendre la forme de parcs, de réserves écologiques et d'aires sauvages naturelles.

Les **ministres canadiens de l'environnement, de la faune et des parcs** ont signé le 25 novembre 1992 un énoncé d'engagement visant à finaliser le réseau canadien des zones protégées, dans le cadre duquel les ministres ont convenu de s'efforcer d'achever le réseau avant l'an 2000. Le **gouvernement fédéral** continuera d'établir des zones protégées dans le cadre du réseau canadien incluant le réseau des parcs nationaux et les zones vouées à la protection de la faune. Le Canada vise à achever le réseau des parcs nationaux d'ici l'an 2000 et à y inclure des aires représentatives de toutes les régions naturelles relevant du **Service canadien des parcs. Ressources naturelles Canada** a mis au point une initiative concernant les «réserves écologiques forestières», ainsi qu'un plan stratégique, dans le cadre du programme Partenaires pour le développement durable des forêts.



On travaille également en vue d'incorporer l'information portant sur la diversité des écosystèmes forestiers protégés par des réserves écologiques dans la base nationale de données sur les aires de conservation.

3.3 Exploitation et affectation des terres publiques

Selon la **Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels**, les plans doivent porter sur une période assez longue pour que l'on puisse évaluer les effets à long terme de toutes les prescriptions et activités concernant l'aménagement. L'**Institut de la fourrure du Canada** reconnaît les droits d'autres utilisateurs; toutefois, il maintient le statut spécial des droits légaux conférés par le législateur par l'entremise des permis de commercialisation des fourrures. Selon l'**ACPPP**, toutes les terres forestières pourraient éventuellement être zonées en fonction de trois catégories :

- ✱ Domaines réservés - mis de côté pour des parcs, des réserves écologiques, des réserves fauniques, etc.
- ✱ Aires d'aménagement forestier intégré où l'habitat de la faune, les valeurs récréatives et esthétiques, la qualité de l'eau, les besoins d'autres utilisateurs et la production de bois d'oeuvre sont gérés de façon intégrée.
- ✱ Aires où l'on met l'accent sur le bois d'oeuvre - où les valeurs liées au bois d'oeuvre ont préséance, mais où d'autres valeurs, comme les poissons et la faune, sont incorporées aux plans forestiers.

L'**ACPPP** aide également les gouvernements à mettre au point des politiques et des modes de tenure des terres forestières qui favoriseront un bon aménagement de ces terres et qui permettront au public de profiter de la forêt tout en assurant un approvisionnement sûr et économique en bois d'oeuvre de grande qualité et un rendement satisfaisant des investissements. La société **Miramichi Pulp and Paper** achèvera la détermination

des aires naturelles exceptionnelles situées sur des terres de l'État exploitées dans le cadre de permis et des aires qui doivent être mises en valeur au profit du public.

3.4 Évaluation économique

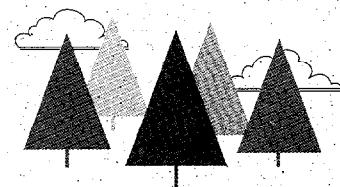
L'**Institut de la fourrure du Canada** estime qu'il faut faire une évaluation économique globale des diverses options avant de prendre une décision à l'égard de l'exploitation des terres.

4. Gestion des ressources

4.1 Reconnaissance de valeurs multiples

Selon la **Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels**, la planification de l'affectation des terres et des ressources doit tenir compte de toutes les fonctions de la forêt. La gestion intégrée des ressources forestières, la récolte de produits multiples et la protection des valeurs publiques sont des principes fondamentaux de l'aménagement forestier pour la société **Miramichi Pulp and Paper**. L'utilisation multiple de la forêt par tous les gens avec qui les ressources sont partagées, ainsi que la durabilité et l'augmentation des rendements forestiers dans l'avenir sont les objectifs que vise l'entreprise. La société **Miramichi** a accepté de rencontrer annuellement, ou plus souvent, d'autres groupes d'utilisateurs, dont des groupes intéressés aux poissons, à la faune, aux loisirs et à l'environnement. Le but visé consiste à établir des relations et une compréhension mutuelle qui amélioreront la coopération entre l'entreprise et d'autres groupes d'utilisateurs de la forêt publique. Tous les utilisateurs doivent être également responsables de la sécurité, de la prévention des incendies et de la propreté de la forêt. L'**Institut de la fourrure du Canada** reconnaît que les industries fondées sur les matières ligneuses et non ligneuses ont une valeur égale.

Le milieu forestier comprend une vaste gamme de valeurs sociales et écologiques qui constituent le fondement des bonnes



pratiques d'aménagement forestier pour l'**Ontario Forest Industries Association**.

La planification de la gestion du bois d'oeuvre doit tenir compte des valeurs économiques, biologiques et sociales reconnues à l'égard des ressources forestières.

Habitat faunique Canada appuie l'incorporation des objectifs visant la conservation des habitats dans la planification forestière à court et long terme, ainsi que les projets qui permettent aux forestiers et au public d'expérimenter de nouveaux paysages forestiers. Le code d'intendance des forêts du **COFI** reconnaît que l'aménagement intégré des ressources est un élément essentiel du développement durable.

Le **Service canadien de la faune** est un important promoteur de la gestion intégrée des ressources et il continuera de pratiquer et de promouvoir cette approche dans ses programmes sur la faune. Le Service dirige la mise au point d'une stratégie visant l'application au Canada de la Convention sur la biodiversité et tenant compte des valeurs multiples de la forêt.

Le **gouvernement fédéral** a signé neuf ententes en vue d'établir au pays un réseau de forêts modèles couvrant six millions d'hectares. Les forêts modèles constitueront un instrument primordial pour le transfert de nouvelles technologies d'aménagement forestier respectant les caractéristiques des écosystèmes forestiers et les diverses valeurs qu'offrent les forêts.

4.2 Tenure

Les activités ayant lieu sur les terres forestières de l'État sont soumises à toutes les lois et à tous les règlements du Nouveau-Brunswick. Toutes les méthodes d'exploitation forestière de la **Miramichi Pulp and Paper Company** sont soumises à des inspections gouvernementales avant le début de chaque activité et régulièrement au cours des projets d'aménagement. La société Miramichi vise à satisfaire aux exigences imposées par les règlements gouvernementaux, voire à les surpasser,

dans le cadre de ses activités forestières sur les terres de l'État et ses propres boisés. Tous les printemps, avant le début des activités, toutes les équipes de bûcherons et de forestiers prennent part à des discussions avec des spécialistes de l'exploitation forestière de la Miramichi Pulp and Paper Company et du gouvernement, afin de déterminer des moyens d'améliorer l'exploitation des terres boisées de l'État. Chaque année, les équipes des diverses localités de la région tiennent ce genre de réunion.

En 1993, la **Fédération canadienne de la faune** a mis la dernière main à un document intitulé «The Effects of Forest Management Practices on Wildlife». Ce rapport, qui a été largement diffusé auprès des gouvernements et au sein de l'industrie, contenait des recommandations sur la façon dont on pourrait réduire les conséquences néfastes de l'aménagement des forêts sur la faune. Le document a été présenté à la réunion de l'Union internationale des biologistes du gibier, qui a eu lieu à Halifax, en août 1993; on l'a depuis intégré à un texte portant sur la gestion intégrée des ressources produit au collège de Sault Ste-Marie.

Au cours de la mise au point des plans d'aménagement forestier et durant l'application de ces plans, **Weldwood** tiendra compte des lignes directrices et techniques actuelles visant la gestion intégrée des ressources, afin de veiller à ce que les autres valeurs attribuées aux ressources et les intérêts de la société à leur égard soient respectés. Le site de l'exploitation forestière de Weldwood, à Hinton, en Alberta, a été désigné forêt modèle. Ce site, qui s'inscrit dans le mandat du Plan vert du gouvernement fédéral, est consacré, entre autres, à la gestion intégrée des ressources. **Habitat faunique Canada** s'est engagé à appliquer la nouvelle stratégie forestière nationale exposée dans le document intitulé «Durabilité des forêts : un engagement canadien». Cet engagement porte, notamment, sur la façon de concevoir les programmes afin d'atteindre les objectifs de la stratégie, en particulier



dans les domaines de l'aménagement des paysages et de l'intendance privée.

L'**ANFA** met de l'avant le point de vue suivant : si les autochtones aménageaient les forêts, ils tiendraient compte de toutes les valeurs qui s'y rattachent. Autrement dit, dans le contexte actuel, ils tenteraient de pratiquer une gestion intégrée des ressources, ou un aménagement holistique, afin d'assurer le développement durable des forêts en intégrant les notions économiques traditionnelles des autochtones aux théories relatives à la gestion durable des ressources. L'**ANFA** apporte le point de vue des autochtones aux institutions nationales et régionales qui influencent les politiques des gouvernements et de l'industrie, notamment, le Conseil canadien des ministres des forêts, la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, les tables rondes provinciales, l'**ACPPP** et l'**Ontario Forest Industry Association**.

Les entreprises membres de l'**ACPPP** géreront et préserveront les ressources forestières qui leur ont été confiées en vue d'en faire une utilisation multiple et d'en tirer un rendement durable. La gestion intégrée des ressources forestières et les pratiques forestières de pointe jouent un rôle majeur à l'égard de la qualité des milieux forestiers.

4.3 Juridiction

L'**Institut de la fourrure du Canada** considère que le dédoublement et le chevauchement de la réglementation fédérale et provinciale sont inefficaces. C'est un accord d'équivalence unique approuvé par les parties concernées qu'il importe d'établir. **Habitat faunique Canada** recommande que l'on évalue l'incidence des politiques forestières actuellement en vigueur aux échelles internationale, nationale et provinciale sur la conservation des habitats de la faune.

4.4 Réglementer l'utilisation des terres forestières privées

Le **Groupe de travail sur la responsabilité des Églises et des entreprises** encourage les entreprises privées à reconnaître leurs obligations sociales et environnementales. Les Églises canadiennes ont toujours appuyé la demande de la bande crie du lac Lubicon relative à l'interruption de la récolte du bois dans leur patrie traditionnelle du nord de l'Alberta jusqu'au règlement de sa revendication territoriale. Selon la politique générale des Églises membres de l'organisme, il ne faudrait pas mettre en valeur des ressources sur les terres non transférées avant que les revendications territoriales n'aient été réglées, à moins que les conditions de cette mise en valeur n'aient été négociées avec les autochtones concernés.

Habitat faunique Canada demande que l'on examine toutes les approches innovatrices que l'on pourrait employer pour améliorer la conservation des habitats, comme les fonds consacrés aux trappeurs dont le territoire de chasse a été perturbé. Le programme de l'organisme axé sur la conservation de terrains aux fins de l'hivernage des cerfs vise à conserver et à améliorer plus de 2 330 kilomètres de terrains privés consacrés à l'hivernage du cerf de Virginie, en particulier 78 terrains d'une superficie d'au moins cinq kilomètres. Les principaux objectifs du programme consistent à maintenir des peuplements de conifères pour que les cerfs puissent s'abriter durant l'hiver, à favoriser le rajeunissement des peuplements de conifères et à sensibiliser les propriétaires de boisés privés au fait qu'il pourraient trouver des habitats fauniques sur leur terrain. Des mesures incitatives de nature financière sont offertes aux propriétaires fonciers pour qu'ils élaborent et appliquent des plans d'aménagement quinquennaux. Ils utilisent des modes de traitement sylvicole qui améliorent ou maintiennent les habitats menacés des cerfs et d'autres espèces fauniques sur leur terre.

«Je ne m'étais jamais retrouvé avec un groupe comme celui-là. J'étais convaincu qu'il serait impossible d'établir un terrain d'entente. Mais je suis fier des principes sur lesquels nous nous sommes entendus.»

— Joe O'Neill



Grâce aux accords forestiers conclus avec les provinces ainsi qu'à ses programmes de développement régional, le **gouvernement fédéral** a offert un appui considérable pour l'amélioration de l'aménagement des terres forestières privées au Canada. En outre, le ministre des Ressources naturelles a formé un comité consultatif national des propriétaires de boisés privés, qu'il peut consulter au sujet des priorités et des programmes du ministère concernant l'exploitation forestière de terrains privés par les entreprises. Dans le cadre du programme Silvilog, le **Service canadien des forêts** donne, environ tous les deux ans, des démonstrations concernant les nouvelles techniques et le nouveau matériel utilisés aux fins de l'exploitation forestière à petite échelle, de même que des conférences.

4.5 Codes de pratiques

Le code d'éthique de l'**Institut de la fourrure du Canada**, prévoit le respect de la personne, de l'environnement et des animaux. La **Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels** a élaboré un code reconnu par toutes les associations de forestiers professionnels du Canada, ainsi que par l'Association forestière canadienne. Chaque association incorporera les principes contenus dans ce code à son propre code; elle incitera en outre les forestiers professionnels qui ne sont pas assujettis au code d'une association professionnelle, ni à celui de l'Association forestière canadienne, à adopter ces principes. Toute activité qui entraîne une infraction au code doit être reprise par l'employé responsable; si celui-ci ne la rectifie pas, elle doit être signalée à l'association provinciale ou aux autres autorités concernées. L'aménagement des forêts doit permettre de protéger et de surveiller toutes les ressources qu'elles abritent.

L'**Ontario Forest Industries Association** a établi des codes de pratiques qui doivent servir de base aux procédures d'exploitation établies par toutes les

entreprises du secteur en fonction de leurs activités particulières. Les entreprises doivent renouveler chaque année leur engagement envers ce code; en outre, on doit encourager les employés à signaler les activités qui ne sont pas conformes au code de pratiques, tout en s'assurant que ce geste ne les pénalise pas. De plus, l'Ontario Forest Industries Association est favorable à l'idée de permettre au public d'avoir accès aux rapports indépendants de vérification des pratiques des entreprises au chapitre de l'aménagement des forêts.

Le **Groupe de travail sur la responsabilité des Églises et des entreprises** intervient principalement dans le domaine de l'application des critères sociaux et environnementaux aux décisions des entreprises et des investisseurs du secteur forestier. À cette fin, le Groupe a consulté les investisseurs au sujet de la fonction des rapports sur l'environnement dans la prise de décisions relatives aux investissements.

En outre, le Groupe de travail a jugé les candidats au prix décerné pour la catégorie des rapports sur l'environnement dans le cadre des *Financial Post Annual Report Awards 1993*, événement parrainé par l'Institut canadien des comptables agréés. Ainsi, le Groupe de travail a élaboré des critères d'évaluation des rapports sur l'environnement en fonction des besoins des investisseurs institutionnels. Le Groupe de travail a participé, en tant que membre de la délégation canadienne au Colloque sur le développement durable de la forêt boréale et de la forêt tempérée, qui visait à préciser les rapports entre les critères sociaux et économiques et le code de pratiques de l'industrie forestière. À la fin de 1992, le Groupe de travail a entamé un dialogue avec Fletcher Challenge Canada Ltd. et Abitibi-Price Inc. sur la présentation de rapports sur l'environnement. Ces discussions ont donné lieu à des rencontres avec les membres de la direction des deux sociétés. Le Groupe a présenté une proposition aux actionnaires de Fletcher Challenge; il a par la suite retiré cette proposition. Finalement, les deux sociétés



ont accepté de produire un rapport annuel sur l'environnement. Des représentants du Groupe de travail ont donné un exposé à l'assemblée annuelle de ces sociétés.

Chez **Weldwood**, les usines de la Colombie-Britannique ont adhéré aux politiques et aux engagements de la *Forest Alliance*. Les usines de l'Alberta ont adhéré au code relatif à l'entretien des forêts de l'*Alberta Forest Products Association*. Les usines ontariennes ont adhéré au code de l'*Ontario Forest Industries Association*. Afin de veiller à ce que ces codes de pratiques soient respectés, Weldwood a convenu de fournir une formation continue à ses employés et à ses entrepreneurs.

L'entreprise a mis en place un processus de vérification exhaustive; en outre, toutes les usines de Weldwood ont fait l'objet d'une première vérification. On a révisé ce processus et on prévoit y intégrer les modifications pour 1994. L'**ACPPP** est favorable à la politique selon laquelle on réviserait périodiquement les pratiques liées à l'aménagement forestier, afin d'évaluer la conformité aux codes de pratiques en vigueur.

Habitat faunique Canada encourage les membres de l'industrie forestière à élaborer des objectifs en ce qui concerne l'aménagement du paysage, ainsi qu'à établir des normes et des étapes qui devraient permettre de les réaliser. Dans le document intitulé «Towards a Forest Stewardship Code», le **COFI** explique sa perception des codes de pratiques forestières. Les membres de l'industrie forestière croient devoir se doter d'un code de pratiques, s'ils souhaitent regagner la confiance du public quant à la façon de gérer les ressources forestières de la Colombie-Britannique. L'industrie forestière est convaincue que le code ne sera crédible que si des vérificateurs liés par contrat au ministère des Forêts et indépendants du service des forêts de la Colombie-Britannique évaluent son rendement. Les évaluations du rendement s'inscrivent dans l'optique d'une récente décision selon laquelle les pratiques gouvernementales feront l'objet de vérifications indépendantes, notamment,

dans le cadre du programme des petites entreprises forestières.

L'**ANFA** demande aux premières nations de collaborer à la mise en place de normes raisonnables en matière de gestion des ressources. Les premières nations élaboreront un code de pratiques forestières sur lequel seront fondés les plans d'aménagement forestier. Si ces plans sont reconnus conformes au règlement des bandes, les premières nations seraient admissibles aux programmes et autorisées à délivrer des permis d'exploitation forestière.

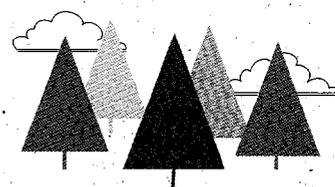
Présidé par **Ressources naturelles Canada**, un groupe de travail interministériel composé de représentants de ministères fédéraux chargés d'administrer les terres fédérales a commencé à élaborer un code de pratiques qui permettra de procéder à des évaluations et qui garantira l'aménagement durable des forêts de l'État. Dans le cadre de ces travaux, le groupe de travail consultera les groupes d'intérêt touchés. Le code devrait être prêt en mars 1994.

4.6 Base de données

Depuis 1991, le **gouvernement fédéral** publie un rapport annuel sur l'état des forêts canadiennes, conformément à la *Loi sur le ministère des Forêts*. De plus, en juin 1992, le CCFF a publié le premier document d'information réalisé dans le cadre du Programme national de données sur les forêts, l'*Abrégé de statistiques forestières canadiennes de 1991*. Le Rapport sur l'état des forêts canadiennes de 1991 comportait un ensemble initial d'indicateurs nationaux élaborés par un groupe de travail fédéral-provincial afin d'évaluer la durabilité de l'aménagement forestier. Le gouvernement fédéral collaborera au perfectionnement du Programme national de données sur les forêts du **CCMF**; ainsi qu'à l'évaluation publique des progrès réalisés vers la mise en place de la nouvelle stratégie forestière nationale. D'ici la fin de mars 1994, le gouvernement fédéral élaborera, en collaboration avec les provinces et les territoires, un plan stratégique en vue de perfectionner la base

«Les discussions menées dans le cadre de la Table ronde constituent un véritable processus d'auto-éducation. Au terme de ce processus, les participants étaient en mesure de mieux comprendre les opinions exprimées par toutes les parties, et d'éviter ainsi les conflits provoqués par une mauvaise perception des problèmes.»

— Rod Carrow



de données nationale sur les forêts. En outre, en 1994, on disposera d'un ensemble d'indicateurs nationaux relatifs à l'aménagement durable des forêts, ainsi que d'un plan de présentation des données pertinentes. De plus,

Environnement Canada mettra au point, dans le cadre de sa série de bulletins sur les indicateurs de l'état de l'environnement, des indicateurs relatifs à la perturbation de l'environnement forestier.

L'**Institut de la fourrure du Canada** s'est dit prêt à collaborer à toute collecte de données touchant les animaux et leurs habitats. Selon la **Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels**, l'information qui sert à la gestion intégrée des ressources doit être la meilleure et la plus exhaustive possible, compte tenu des contraintes temporelles et financières auxquelles le secteur est soumis. Il faut relever les lacunes au chapitre de l'information et prendre des mesures afin de perfectionner la base de données. L'**Ontario Forest Industries Association** participe à l'élaboration d'une base de données qui permettra l'élaboration de plans plus efficaces en ce qui concerne la gestion du bois d'oeuvre, ainsi que l'évaluation du rendement.

Habitat faunique Canada appuie et favorise l'utilisation d'analyses critiques de paramètres écologiques, notamment la valeur de l'espèce servant d'indicateur, afin de surveiller l'état des paysages forestiers. L'organisme encourage également les spécialistes des habitats fauniques à définir des indicateurs de l'état de l'environnement dans le cadre de l'atelier national sur les habitats et à l'aide des rapports sur l'état de l'environnement. Le programme de gestion forestière et faunique du Manitoba, qui relève d'Habitat faunique Canada, s'échelonne sur cinq ans et vise à déterminer les éléments essentiels et la répartition des habitats fauniques dans certaines forêts et à permettre l'intégration de données dans l'inventaire des forêts provinciales ainsi que l'élaboration et l'application de méthodes et de procédures aux fins de planification de l'aménagement

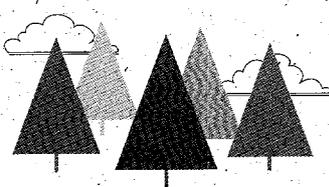
des forêts. En outre, ce programme vise principalement à permettre l'établissement d'inventaires des habitats fauniques qui seront intégrés à l'information géographique sur l'aménagement des forêts du Manitoba.

Le Service canadien de la faune

reconnait son obligation de produire et de tenir à jour des renseignements sur les oiseaux migrateurs qui habitent dans les forêts. Le SCF conservera et perfectionnera ses programmes, notamment ceux qui comportent la surveillance et l'étude des chants d'oiseaux. Les projets de recherche Birdquest et de Rinker Lake sont des initiatives que le SCF effectue en collaboration avec ses partenaires du secteur forestier. L'**ANFA** établira une base de données sur les ressources forestières pour les premières nations, ainsi que des liens avec les bases de données informatiques du gouvernement. L'**ACPPP** est favorable à l'idée de sélectionner les réseaux de sylviculture et de planifier le reboisement en fonction des répertoires de classification des écosystèmes forestiers.

4.7 Recherche

La société **Miramichi Pulp and Paper** s'efforcera de préserver les ressources et d'en faire une utilisation durable en favorisant l'innovation, la recherche et le développement grâce à un milieu de travail propice aux idées nouvelles et aux changements constructifs. L'**Institut de la fourrure du Canada** consacre lui aussi une partie importante de son budget au perfectionnement de l'équipement et des techniques. La **Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels** appuie la recherche, la communication et le développement technique axés sur une meilleure compréhension de l'environnement forestier et de son aménagement. Les professionnels de l'exploitation forestière doivent continuellement s'efforcer de trouver des moyens de perfectionner leurs méthodes et d'en créer de nouvelles. L'**Ontario Forest Industries Association** souhaiterait appuyer davantage les



programmes de recherche et de développement et en promouvoir l'application, afin d'améliorer continuellement les pratiques et les plans liés à l'aménagement.

La **Fédération canadienne de la nature** demeurera membre du Conseil consultatif canadien de recherche sur les forêts et contribuera, à ce titre, aux activités de l'Association forestière canadienne en matière de science et de technologie. En 1992, la FCN s'est associée au programme d'enseignement de la forêt de Foothills, à Hinton (Alberta). La Fédération est membre du comité consultatif des partenaires et contribue à un certain nombre de projets de recherche pour la forêt d'enseignement, particulièrement ceux qui ont trait à la faune, aux habitats fauniques et aux zones protégées.

Weldwood appuiera des programmes de recherche, y compris des projets de démonstration qui entraîneront une exploitation accrue des forêts aménagées, la création de produits à valeur ajoutée, ainsi que la protection de l'environnement. Weldwood a versé des fonds pour la forêt d'enseignement de Hinton, en Alberta. Une grande partie du financement alloué à cette forêt d'enseignement est consacré à la recherche. **Habitat faunique Canada** appuie l'avancement des sciences appliquées liées à la conservation des habitats fauniques dans les paysages forestiers. En outre, l'organisme encourage et finance la recherche novatrice sur la conservation des habitats en accordant son appui aux programmes de recherches et de bourses de la fondation.

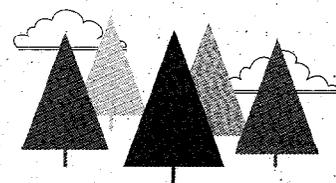
Les sociétés membres de l'**ACPPP** s'emploient actuellement à mieux comprendre les liens entre les divers éléments de l'environnement forestier. Elles reconnaissent la nécessité d'approfondir la recherche sur les moyens de perfectionner la connaissance des diverses facettes de l'exploitation et de l'aménagement des forêts. L'ACPPP continuera de repousser les limites des connaissances liées à la protection de

l'environnement en encourageant la recherche scientifique et en appliquant, au besoin, les connaissances nouvelles dans ses installations.

Le **gouvernement fédéral** demeure le principal intervenant dans le secteur de la recherche sur les forêts du Canada. En outre, il appuie, grâce à des subventions et des contributions, des contrats et à ses réseaux de Centres d'excellence, les activités liées aux sciences et à la technologie menées par les industries et les universités. Pour les années 1992 à 1996, les transferts accordés à la recherche appliquée et au développement (R&D), ainsi qu'aux technologies dans le cadre d'accords fédéraux-provinciaux-territoriaux en matière d'exploitation forestière représenteront au-delà de 50 millions de dollars. La mise en place, dans le cadre du Programme des centres d'excellence, de deux réseaux liés à l'exploitation forestière (l'un axé sur la biotechnologie entomologique et relevant de l'Université Queen's et l'autre axé sur la recherche et le développement dans le secteur des pâtes et papiers et relevant de PAPRICAN) s'est révélée une démarche fructueuse. De même, on a établi des réseaux scientifiques réunissant plusieurs organismes consacrés à la biotechnologie axée sur l'élimination des insectes (Biocide et Microbionet), ainsi qu'aux changements climatiques et à l'écologie forestière (BOREAS). **Ressources naturelles Canada** met actuellement au point, en collaboration avec d'autres organismes scientifiques, un programme national de sciences et de technologies forestières qui traitera une gamme complète de questions liées à la recherche forestière. De plus, Ressources naturelles Canada étudiera les obstacles qui restreignent les investissements dans le secteur de la recherche sur les forêts au Canada.

4.8 Formation de la main-d'oeuvre

Le **COFI** soutient et encourage la formation permanente de la main-d'oeuvre technique et professionnelle au moyen de mécanismes tels que des séances de



formation portant sur les lignes directrices relatives aux ressources halieutiques, à l'exploitation forestière et à la faune. Les entreprises membres de l'**ACPPP** favoriseront la sensibilisation à l'environnement au sein de leur personnel et du grand public et formeront leurs employés de façon à ce qu'ils assument les responsabilités qui leur incombent en matière d'environnement.

L'**ANFA** souhaite participer à des programmes qui déterminent les exigences devant être établies pour la main-d'oeuvre autochtone du secteur forestier, sur les plans de l'éducation et de la formation. Elle est d'avis qu'on devrait inciter un plus grand nombre d'autochtones à devenir des professionnels et des techniciens de l'aménagement forestier, des cadres en gestion des ressources naturelles, des chefs d'entreprise et des travailleurs de toutes les sphères de l'industrie forestière. Selon l'Association, il conviendrait également de fournir à la population autochtone la formation adéquate et d'obtenir plus de fonds pour la mise en oeuvre de projets allant dans ce sens.

L'**Ontario Forest Industries Association** estime qu'une main-d'oeuvre bien formée et qualifiée permet l'instauration de pratiques efficaces et efficaces en ce qui concerne l'aménagement forestier. Afin de promouvoir ce genre de pratiques, les membres de l'industrie devraient faire en sorte que leur personnel reçoive la formation nécessaire, qu'il soit pleinement informé des exigences opérationnelles et muni du matériel qui lui permette d'accomplir son travail comme il se doit. Il importe en outre d'encourager les employés à continuer de suivre des programmes de formation et d'éducation afin d'avoir un apport plus important dans le maintien de la qualité du milieu forestier.

L'**Association des écoles forestières universitaires du Canada** tiendra, en 1994, un symposium national auquel participeront ses membres, ceux de la Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels et du Canadian Forestry Accreditation Board,

ainsi que les représentants des principaux regroupements d'employeurs. D'autres groupes qui s'intéressent vivement à l'éducation dans le domaine de l'exploitation forestière y participeront aussi. Ce symposium visera à mettre en branle le processus d'adaptation du programme national d'autorisation des entreprises d'exploitation forestière à l'évolution des attentes de la société vis-à-vis des professionnels de l'industrie forestière. Les principes découlant de la Table ronde sur les forêts et de la nouvelle stratégie forestière nationale serviront à orienter les discussions. À la suite du symposium, les écoles forestières évalueront dans quelle mesure les programmes de foresterie actuels sont conformes aux principes en question et aux nouvelles exigences liées à l'autorisation des professionnels de l'industrie. Cette évaluation pourrait déboucher sur la production d'un rapport public sur la situation de l'enseignement de la foresterie au Canada.

La société **Miramichi Pulp and Paper** effectuera des recherches, puis demandera au gouvernement d'octroyer des fonds pour le perfectionnement, la formation et le recyclage du personnel. L'entreprise mettra sur pied un cours sur la construction des routes à l'intention des conducteurs de matériel, des contremaîtres, des entrepreneurs et des employés. Ce cours sera axé sur une protection de l'environnement rentable et portera sur les pratiques d'exploitation qui permettent un développement durable des forêts. Toutes les équipes de débusqueurs suivront un cours théorique de quatre jours, suivi d'un cours pratique de cinq à sept semaines. Les séances de formation porteront principalement sur les pratiques liées au développement durable des forêts et la protection de l'environnement.

Les séminaires annuels des spécialistes en consultation des propriétaires de lots boisés, organisés par l'**Association forestière canadienne**, constituent des occasions uniques de favoriser l'échange entre les personnes qui sont appelées à



travailler avec les propriétaires de boisés, qu'il s'agisse de fonctionnaires fédéraux ou provinciaux, de membres d'associations du domaine, de représentants d'offices de commercialisation, de participants à des entreprises conjointes et de membres de regroupements ou d'employés du secteur forestier. En bref, tous ceux qui ont un intérêt dans la sensibilisation des propriétaires de boisés à la saine gestion des forêts sont appelés à participer.

Le **gouvernement fédéral** a uni ses efforts à ceux de l'industrie, du milieu syndical et des gouvernements provinciaux en vue d'établir, dans le cadre du programme des études de secteur de **Développement des ressources humaines Canada**

(composante Travail), des prévisions relativement aux besoins en matière de formation et d'emploi dans le secteur forestier. À ce jour, les entreprises de l'industrie des pâtes et papiers du Canada et celles de l'industrie de la transformation du bois de la Colombie-Britannique ont effectué des études à ce sujet. Selon les résultats de celles-ci et si l'industrie, le milieu syndical et les gouvernements provinciaux le demandent, le gouvernement fédéral examinera la possibilité d'appuyer la création d'un conseil de la formation sectorielle chargé de superviser la mise en pratique des recommandations issues des études menées. Ces dernières pourraient aussi mener au lancement d'initiatives nationales en matière de formation et d'apprentissage et, peut-être, en matière d'accréditation, pour le secteur forestier. Un répertoire des normes et des programmes existants du domaine paraîtra en juin 1994 et servira de fondement à une étude de faisabilité portant sur l'accréditation nationale des travailleurs sylvicoles.

4.9 Instruments économiques et outils d'intervention

Le **Service canadien de la faune** reconnaît que l'Accord canadien sur les forêts fournit au gouvernement canadien une orientation stratégique qui correspond aux préoccupations de l'heure au sujet de la faune du milieu forestier. Le Service

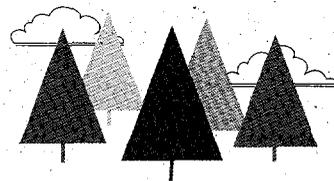
continuera d'appuyer et de promouvoir l'Accord sur les scènes nationale et internationale. Il fera rapport chaque année des mesures qu'il aura prises en vertu de cet accord. En outre, il déterminera, pour les Canadiens, au moyen d'analyses socio-économiques et de concert avec Statistique Canada et avec les gouvernements provinciaux, les valeurs à sauvegarder en ce qui concerne la faune des forêts. À l'heure actuelle, le Service établit ses obligations relatives aux habitats forestiers dans le cadre de la politique canadienne sur les espèces sauvages.

L'**ACPPP** collaborera avec les gouvernements afin d'élaborer des normes et des règlements basés sur des techniques sûres et rentables et d'analyser les impacts environnementaux. L'**Institut de la fourrure du Canada** aimerait qu'on mette en place un processus par lequel les industries du secteur forestier qui restreignent l'habitat des animaux à fourrure indemniserait les responsables de la gestion de cet habitat.

4.10 Responsabilité partagée

Habitat faunique Canada espère obtenir un appui élargi pour les activités entreprises dans le cadre des programmes d'intendance des forêts dans toutes les provinces, et mettre sur pied de telles activités. Pour ce faire, l'organisme compte explorer d'autres avenues possibles pour le financement des programmes d'intendance dans le cadre de l'Entente de mise en valeur des ressources forestières. Il encourage également l'élargissement des projets pilotes à des secteurs connexes et leur intégration à des programmes d'envergure provinciale. Par ailleurs, l'**ANFA** demande qu'on reconnaisse que les premières nations qui choisissent d'observer les nouvelles dispositions législatives en matière d'exploitation forestière devront avoir accès à des ressources financières et techniques adéquates pour exercer leur compétence en la matière.

L'**Institut de la fourrure du Canada** souligne que les coûts liés à l'atteinte d'un développement durable dans l'industrie



«Nous ne pouvons pas simplement nous asseoir, écouter ce que les autres nous disent et espérer qu'ils changeront d'avis. Il faut permettre à notre esprit de se laisser influencer par le processus que nous avons mis en oeuvre.»

— Claire Dansereau

forestière sont partagés par tous les secteurs de la société canadienne. Parmi les principes fondamentaux de ce développement, on retrouve l'indemnisation des collectivités qui dépendent des ressources forestières, ainsi que l'élaboration de nouvelles stratégies de développement économique qui les favorisent.

4.11 Compétitivité

L'**ACPPP** juge qu'une gestion intégrée des ressources forestières est susceptible de contribuer au caractère sain et à la compétitivité à l'échelle mondiale de notre industrie forestière, tout en présentant les nombreux avantages que les Canadiens s'attendent à en tirer. Par ailleurs, l'**Institut de la fourrure du Canada** adhère au concept selon lequel l'industrie canadienne de la fourrure fait face à une concurrence internationale.

Dans le cadre de son Initiative de prospérité, le **gouvernement fédéral** a donné suite aux recommandations du conseil consultatif sur le secteur forestier en déterminant des questions clé pour lesquelles il conjuguera ses efforts à ceux de l'industrie afin de promouvoir une compétitivité à long terme. Le gouvernement fédéral joue un rôle important dans la recherche au sein de l'industrie forestière et tente activement, à l'occasion de négociations multilatérales et bilatérales, de faire en sorte que cette dernière ait accès à de nouveaux marchés. De concert avec l'industrie et les provinces et dans le cadre de certains programmes d'**Industrie Canada**, comme le Programme coopératif d'expansion des marchés outre-mer (COMDP) et le Programme coopératif de développement de l'industrie et des marchés (PCDIM), le gouvernement fédéral contribue à l'expansion du secteur de la transformation du bois.

Ressources naturelles Canada et **Industrie Canada** continueront à collaborer avec l'industrie forestière afin de s'attaquer aux problèmes de compétitivité en apportant son soutien à une série d'études visant à rassembler de l'information au

sujet des coûts et à établir des repères en ce qui concerne ces derniers ainsi que d'autres facteurs pertinents. L'ensemble de ces facteurs permettra aux entreprises canadiennes de transformation du bois de comparer leurs résultats à ceux des sociétés qui sont les plus concurrentielles au monde dans ce secteur. De plus, un certain nombre d'ententes ont été signées avec les principaux chercheurs de l'industrie forestière afin d'obtenir leur appui dans le cadre du Programme de R&D et d'innovation de l'industrie forestière d'Industrie Canada. Le Programme de commercialisation des technologies de l'environnement de ce ministère et de Ressources naturelles Canada aidera à faire la preuve de l'efficacité de certaines techniques perfectionnées respectueuses de l'environnement. En outre, des initiatives commerciales viendront soutenir les efforts de l'industrie en vue de maintenir et d'améliorer la compétitivité du secteur canadien de la transformation du bois, notamment au chapitre de l'accès au marché européen, en fournissant de l'information exacte sur la situation relative à l'aménagement forestier au Canada.

4.12 Protection

L'**Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers** a élaboré des énoncés de politique relatifs à la protection des forêts contre les invasions d'insectes, les incendies, la pollution atmosphérique et les pluies acides. L'organisme estime que tous ceux qui exploitent la forêt canadienne ont un rôle à jouer dans la prévention, le signalement et la surveillance des incendies de forêt. L'intensification des mesures de protection à cet égard aidera à préserver la qualité de l'environnement forestier. On peut parvenir à réduire à long terme les pertes de terres boisées dues à des insectes nuisibles en mettant en oeuvre des programmes intégrés de lutte contre les ravageurs. De tels programmes exigent une mise en application intelligente de la planification forestière, des pratiques sylvicoles et des méthodes de lutte contre les insectes nuisibles. De façon plus précise, on peut dire qu'une utilisation adéquate et



rationnelle des insecticides biologiques et chimiques à cette fin constitue un élément essentiel de tout programme de lutte contre les ravageurs.

La société **Weldwood** se chargera, en collaboration avec d'autres membres de l'industrie forestière, de l'aménagement des forêts qui relèvent de sa compétence, en vue de les protéger contre les ravages causés par les incendies, les maladies, les insectes nuisibles et le vent. En outre, la récupération des arbres endommagés constituera une priorité. L'entreprise fera un usage judicieux des pesticides chimiques et des solutions de remplacement pour la lutte contre les ravageurs et les mauvaises herbes, conformément à sa politique en matière d'intendance des forêts. La **Fédération canadienne de la fourrure** continue à promouvoir une utilisation minimale des pesticides et des herbicides au sein de l'industrie forestière. La Fédération a participé à la restructuration de l'Examen du processus d'homologation des pesticides; elle prend toujours part aux examens du gouvernement fédéral qui portent sur l'homologation de certains pesticides, comme le fénitrothion, et elle exerce une surveillance à cet égard.

L'**Ontario Forest Industries Association** recommande qu'on utilise des herbicides chimiques homologués qui ont fait leurs preuves, à condition, toutefois, qu'il n'existe aucune solution de rechange efficace et économique. En outre, elle demande aux entreprises concernées d'apporter aide et collaboration aux organismes gouvernementaux pour la détection et la surveillance des maladies et des invasions d'insectes, afin qu'on connaisse les risques éventuels. Les membres de cette association devront donc exploiter leurs entreprises de façon adéquate. Ils auront également à coopérer avec les organismes gouvernementaux et à les aider en ce qui concerne la détection, la surveillance et l'extinction des incendies forestiers. L'**Institut de la fourrure du Canada** enjoint ceux qui pratiquent la capture d'animaux à fourrure d'adopter des pratiques sûres, propres à prévenir les

incendies, ainsi que d'être à l'affût de tout autre problème lié à la forêt, afin d'exercer une surveillance à cet égard.

Le programme de prévention des incendies de forêts de l'**Association forestière canadienne**, dont la mascotte est l'ours Smokey, correspond à une composante essentielle de l'aménagement forestier au Canada. Smokey est reconnu internationalement comme un symbole de la prévention des incendies. Le projet intitulé «L'impact des feux de forêts sur les habitats», de l'organisme **Habitat faunique Canada**, permettra de déterminer les conséquences des feux de forêts sur les habitats fauniques grâce à l'établissement d'espèces indicatrices. Le projet comprendra la collecte de données historiques sur les incendies et de renseignements sur les espèces sauvages. On documentera le lien écologique entre les espèces indicatrices et leur milieu tel que modifié par l'incendie. Les résultats de cette évaluation serviront à l'élaboration d'une stratégie par région en matière de prévention des feux de forêts et de plans d'aménagement forestier qui prévoient le recours éventuel aux feux dirigés en vue d'améliorer l'habitat faunique.

La **Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels** donne son appui à la sauvegarde du milieu forestier, à sa protection contre les agents nuisibles, à sa productivité optimale, ainsi qu'au maintien et à l'amélioration de son utilité et de sa valeur pour la société. Il faut protéger les forêts contre les incendies et les maladies en faisant appel aux méthodes les plus adéquates, économiques et respectueuses de l'environnement.

4.13 Définition des termes

Habitat faunique Canada appuie la promotion d'une terminologie commune et facile à comprendre au sein du secteur forestier. Cette terminologie doit refléter une approche écologique de la gestion foncière. L'**Institut de la fourrure du Canada** reconnaît également qu'une terminologie uniformisée est nécessaire.

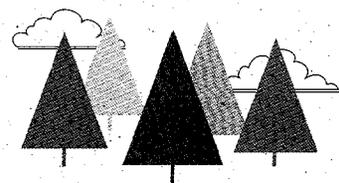


Table ronde sur les forêts : Processus

La Table ronde nationale a été créée en 1989 par le Premier ministre; au début de l'année 1990, ses membres ont décidé d'encourager les divers secteurs de l'économie canadienne à entreprendre des discussions sur le développement durable. On a demandé au Secrétariat de la TRNEE de mener, en 1990, des consultations avec tous les principaux intervenants nationaux en vue d'obtenir leur engagement à participer aux discussions sur le développement durable du secteur forestier.

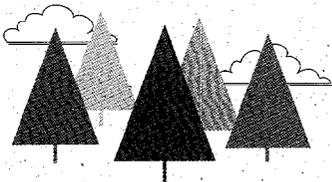
C'est en s'inspirant des travaux préliminaires d'un petit comité directeur formé de représentants des groupes d'intervenants que la TRNEE a eu l'idée d'inviter Hammish Kimmins, professeur d'université en foresterie, à présider la première réunion. L'équipe chargée d'animer la réunion de la TRNEE était composée du professeur Kimmins, de Steve Thompson, du Secrétariat, et de John Houghton, membre de la TRNEE. Steve Thompson faisait office de secrétaire et de responsable du groupe. John Houghton, également PDG de la Quebec and Ontario Paper Company (maintenant QUNO), faisait valoir la mission et l'esprit de leadership de la TRNEE et Hammish Kimmins présidait les réunions. Ce «trio» était sans doute inhabituel, mais constituait une bonne équipe. Après la première réunion, on a mis sur pied un comité des programmes, formé de

membres de la TRNEE et chargé de la planification des activités à venir.

Visites sur le terrain

Plusieurs participants désiraient en savoir plus long sur l'état des forêts dans les régions qu'ils ne connaissaient pas; les membres du comité des programmes ont donc cru bon d'organiser des visites dans les forêts exploitées. Les participants ont notamment visité les forêts de Hinton, en Alberta, de la vallée Carmanah, sur l'île de Vancouver, de Timmins, en Ontario, de la région Miramichi, au Nouveau-Brunswick et des Hautes terres d'Haliburton, en Ontario. On a rapidement compris que ces visites revêtaient une grande importance, voire qu'elles étaient essentielles pour aider les participants à mieux comprendre la situation. Les échanges de vues les plus fructueux et les plus amicaux se produisaient souvent lorsque le programme de la journée était interrompu par un débat provoqué par quelque chose que nous avions vu.

En novembre, au cours d'une visite sur l'île de Vancouver, le groupe a passé une fin de semaine pluvieuse dans un autobus scolaire à observer les zones de coupe à blanc et les vieilles forêts dans la région du lac Cowichan et de la vallée Carmanah. Le lendemain matin, les participants ont partagé pendant près d'une demi-heure



leurs réactions face à ce qu'ils avaient vu; certains étaient tellement éprouvés qu'ils avaient les larmes aux yeux. Plus tard, un des membres a déclaré : «Ce voyage a changé ma façon de penser. Le fait qu'il nous ait permis de constater l'ampleur des dégâts et les observations des diverses personnes présentes (...) m'ont convaincu qu'il nous était possible de jouer un rôle central au cours des prochains mois.»

Problèmes principaux

La question du niveau de participation du public à la planification et aux opérations forestières a provoqué un véritable débat de fond. Le principe 2.1 sur la sensibilisation et la participation du public mentionne ce qui suit :

La participation du public à l'élaboration des politiques, à la planification et à la prise de décisions est un droit, dont les principes de responsabilité et d'obligation de rendre compte font partie intégrante. Il est essentiel que le public soit sensibilisé, éduqué et renseigné pour pouvoir participer efficacement à ces processus. À cet effet, il doit pouvoir accéder rapidement à l'information pertinente.

Si tous conviennent que la participation du public est essentielle, on n'a pas réussi à définir clairement le moment où les situations concrètes pourraient avoir préséance sur les plans approuvés. Certains intervenants ont souligné qu'il n'était pas pratique de s'en tenir à des plans vagues, tandis que d'autres ont remis en question certaines décisions d'ordre «pratique». Le libellé des principes masque le débat animé qui les entoure; peut-être que les intervenants accordent une réelle importance au fait de mettre à profit le débat pour mieux se comprendre.

Le deuxième problème porte sur l'exploitation et l'affectation des terres. Le principe 3.3 traite de la capacité de production et de la valeur des territoires

forestiers, ainsi que de la capacité des territoires à satisfaire, pour les années à venir, les besoins et les aspirations des utilisateurs; on y aborde également la possibilité de créer des zones de terres forestières, en vue d'utilisations multiples, d'une utilisation principale ou pour créer des aires protégées. Même si les compromis qui ont été faits en matière d'affectation des terres ont suscité de nombreux débats, le groupe n'a pas réussi à trouver une solution concrète au problème à l'échelle nationale. En effet, le problème est propre à certaines régions et se prête davantage à des discussions régionales.

Dans les paragraphes ci-dessous, on décrit les points forts du processus et les leçons qu'on en a tirées. Cinq participants décrivent ensuite leur vision du processus. On retrouve en annexe un résumé des comptes rendus de réunions.

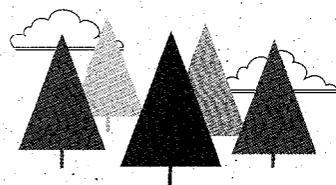
Principes directeurs relatifs à la prise de décisions par consensus

Au cours de ces dernières années, les membres des diverses tables rondes du Canada ont participé aux discussions de divers groupes d'intervenants similaires à la Table ronde sur les forêts. Ils ont récemment regroupé les leçons tirées du processus et des autres initiatives en un ensemble de dix principes généraux; ces dix principes constitueront le cadre d'analyse du processus de la Table ronde sur les forêts.

PRINCIPE n° 1 — L'objet : Il faut un motif pour participer au processus consensuel.

Les parties doivent avoir des problèmes communs et estimer qu'ils seront mieux réglés par voie de consensus. Les entreprises, les gouvernements, les organismes non gouvernementaux et d'autres groupes peuvent appliquer les

¹ FORGER UN CONSENSUS POUR UN AVENIR VIABLE, 1993. Disponible auprès de la TRNEE et des Tables rondes provinciales.



«Ce voyage a changé ma façon de penser. Le fait qu'il nous ait permis de constater l'ampleur des dégâts et les observations des diverses personnes présentes (...) m'ont convaincu qu'il nous était possible de jouer un rôle central au cours des prochains mois.»

— Membre de la Table ronde sur le développement durable des forêts

processus consensuels à toute une gamme de situations, y compris la planification et l'élaboration des politiques et des règlements, l'octroi des permis, les projets de développement local.

Bon nombre d'organismes n'avaient jamais entendu parler de la TRNEE; ceux qui la connaissait craignaient qu'elle ne joue un rôle trop marqué dans le secteur forestier. Les représentants d'un ou deux organismes ont été surpris qu'on leur demande de s'asseoir à la même table que leurs «ennemis». La participation de certains ministères fédéraux a soulevé des questions quant au lien entre le type de processus décisionnel axé sur le consensus, envisagé par la TRNEE, et le processus parlementaire, qui constitue le fondement de la société canadienne. Au cours de cette période, la TRNEE a appris que le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) avait l'intention de tenir des consultations en 1991 et 1992 pour mettre à jour sa stratégie forestière nationale. Après en avoir longuement discuté, les membres de la TRNEE ont organisé leurs propres activités afin de compléter celles du CCMF; ils soumettront leur rapport d'étape au congrès organisé par le CCMF, prévu pour le mois de mars 1992. De nombreux groupes d'intérêts sont épuisés par la lutte qu'ils mènent depuis longtemps pour les forêts du Canada et ont donc demandé un répit, mais tous conviennent qu'il faut continuer de mettre en oeuvre des efforts dans ce sens.

PRINCIPE n° 2 — Non-exclusion : Tous les principaux intéressés par une question devraient prendre part au processus consensuel.

Il faut identifier tous les principaux intéressés et les faire participer au processus. Il s'agit de tous ceux qui sont touchés par une entente potentielle, de tous ceux dont on a besoin pour bien appliquer cette entente et de tous ceux qui peuvent nuire au consensus s'ils n'ont pas participé à son établissement. Parfois, ceux qui représentent des intérêts semblables peuvent former des coalitions.

Afin d'obtenir le plus de commentaires possible, les membres de la TRNEE ont choisi d'inviter les associations et les autres groupes d'intérêts à participer à leurs discussions, plutôt que de traiter directement avec les entreprises forestières. De la sorte, les associations pourraient ensuite influencer tous leurs membres, en utilisant toutefois un processus moins direct. On a invité plusieurs groupes à participer et les membres présents à la première réunion nous ont proposé d'ajouter quelques noms à la liste. Un ou deux groupes ont décliné notre invitation, mais près de 24 groupes ont accepté d'assister au moins à la première réunion. Les représentants de deux entreprises forestières étaient présents aux réunions de manière à offrir un point de vue plus concret.

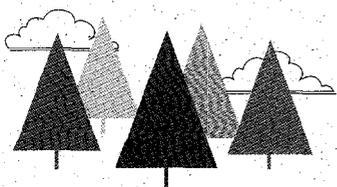
PRINCIPE n° 3 — Participation volontaire : Les parties touchées doivent participer au processus consensuel volontairement.

Les processus consensuels tirent leur force de la participation volontaire. Tous doivent les appuyer et être prêts à leur consacrer le temps qu'il faut pour les rendre fructueux. Le départ possible de tout intervenant clé incite les parties à veiller à ce que le processus reste équitable. Le consensus peut compléter d'autres processus. Il exige des parties qu'elles fassent de leur mieux pour s'entendre en vue de régler les problèmes par voie de consensus. Si le processus échoue, ses parties sont libres de suivre d'autres voies.

PRINCIPE n° 4 — Conception par les participants : Les parties conçoivent elles-mêmes le processus consensuel.

Toutes les parties doivent avoir une occasion égale de participer à la conception du processus. Il n'existe pas de processus consensuel « unique »; chaque processus est conçu en fonction de situations particulières. Au départ, il importe de prendre le temps de :

- ✱ préciser clairement les problèmes;



- ✱ évaluer la pertinence du recours au consensus plutôt qu'à d'autres processus décisionnels;
- ✱ préciser les rôles et responsabilités de chacun;
- ✱ établir les règles de base.

Ceux qui connaissaient déjà ce type de processus nous ont signalé qu'il était impératif d'établir des règles de base dès le début relativement à diverses questions; il faut, par exemple, établir de quelle façon les conflits seront résolus, qui sera chargé de s'adresser aux médias, comment l'information sera partagée, etc. En fait, certaines règles de base ont été établies dès la première réunion; par contre, comme les membres ne se connaissaient pas et qu'ils n'étaient pas vraiment au courant des thèmes des discussions à venir, ils n'ont pas pu établir de liste définitive. Par conséquent, ils ont fait de nombreuses pauses au cours des réunions suivantes, qui leur ont permis d'aborder de nouveaux problèmes, lesquels portaient principalement sur la participation aux réunions. Les membres du groupe ont fortement recommandé que tous les participants s'engagent à assister aux prochaines réunions. Ils ont dû investir beaucoup d'efforts pour établir un climat de compréhension mutuelle, et ne voulaient pas nuire aux progrès déjà réalisés. Les participants aux premières réunions avaient peu d'espoir de réaliser des progrès importants, et ils avaient convenu de maintenir la visibilité limitée du groupe; la TRNEE devait se charger de toutes les questions posées par les médias. En fait, la visibilité du groupe était à ce point limitée qu'aucun média ne s'y est intéressé!

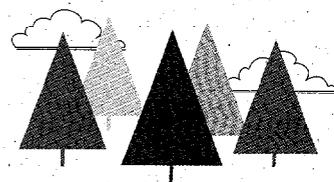
La TRNEE a organisé la première Table ronde sur les forêts en juin 1990. Bon nombre des participants ne s'étaient jamais rencontrés et avaient des opinions très divergentes. Un climat mêlé de pessimisme et de tension régnait dans la salle. Certains se sont montrés frustrés par l'idée des membres de la TRNEE selon laquelle les intervenants, plutôt que la

TRNEE, contrôleraient les événements. Un ou deux participants ont mentionné que pour gagner du temps, les membres de la TRNEE devraient dévoiler leurs intentions cachées de façon à pouvoir se pencher sur les problèmes concrets. La TRNEE a proposé un processus, qui a été adopté le deuxième jour, ainsi qu'une première sélection de questions à traiter; ses membres ont également convenu qu'ils rencontreraient de nouveau le groupe.

PRINCIPE n° 5 — Souplesse : La souplesse doit faire partie du processus.

On ne peut prévoir tout ce qui arrivera dans un processus consensuel. En dotant les processus d'une certaine souplesse, les participants peuvent anticiper les changements et mieux y faire face quand ils surviennent. Le consensus suppose qu'on est susceptible de s'enrichir du point de vue de tous les participants. Les rétroactions sont donc vitales. Le processus initial peut évoluer à mesure que les parties se connaissent mieux, se familiarisent davantage avec les questions traitées et le processus.

Les membres ont accepté de rechercher un consensus, défini comme un résultat acceptable pour chacun; toutefois, ils ne considèrent pas qu'il s'agit de la meilleure façon de procéder. Il a fallu un certain temps pour que la confiance s'installe entre les participants. Les membres du groupe préféraient donc travailler en séance plénière, dans la mesure du possible, plutôt que de former des groupes plus petits. Les progrès se sont manifestés lentement, mais sûrement. Certains intervenants ont mentionné que le simple fait de réunir tous ces gens représentait, en soi, un véritable progrès. Finalement, aucune entente n'a été nécessaire relativement aux opinions minoritaires car les débats se sont soldés par un consensus (défini ci-dessus). Ce sont les membres eux-mêmes qui ont eu l'idée d'ajouter, en annexe aux principes, une page contenant la signature des représentants des organismes présents; tout le monde a finalement accepté de signer, même si le processus d'adhésion



Les progrès se sont manifestés lentement, mais sûrement. Certains intervenants ont mentionné que le simple fait de réunir tous ces gens représentait, en soi, un véritable progrès.

des divers organismes à ces principes a duré près de neuf mois.

PRINCIPE n° 6 — Égalité : Tous doivent avoir un accès égal aux données et participer d'égal à égal au processus.

Tous doivent pouvoir véritablement participer au consensus. Si le processus n'est pas ouvert, juste et équitable, il se peut que le consensus soit impossible à atteindre ou qu'il ne dure pas. Tous ne partent pas du même point, surtout en ce qui a trait à l'expérience, aux connaissances et aux ressources. Ainsi:

- ✳ il faut consacrer temps et argent au processus, ce que tous n'ont pas nécessairement les moyens de faire;
- ✳ le processus est axé sur le partage des données concernant les enjeux et les impacts, auxquelles tous n'ont pas facilement accès.

Pour promouvoir l'égalité, il faut envisager :

- ✳ d'assurer la formation en matière de processus consensuels et de négociations;
- ✳ de fournir un accès juste et équitable à toutes les données et connaissances pertinentes;
- ✳ de procurer à tous les moyens de participer.

Les neuf réunions ont été organisées avec un budget très restreint. La TRNEE, l'Association forestière canadienne, l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers et Habitat faunique Canada ont versé environ 60 000 \$ pour couvrir le prix des chambres, les déplacements des responsables du secrétariat et le salaire du président. Les entreprises forestières ont assumé la plupart des coûts liés aux visites sur le terrain. Toutefois, on a demandé à la plupart des membres de déterminer si ces réunions étaient vraiment utiles à leur organisation et, dans l'affirmative, de payer leur propre séjour, dans la mesure du possible. Aucun budget n'avait été prévu

pour aider certains groupes en particulier mais, par la suite, le secrétariat a pu accorder 4 000 \$ par réunion aux personnes qui, sans cette aide, n'auraient pu y participer. On a versé ni honoraire ni indemnités quotidiennes. Le coût estimé des neuf réunions a totalisé près de 280 000 \$, exception faite des salaires; 20 personnes environ ont participé à chaque réunion et assumé leurs frais de voyage (1 200 \$), entre autres, auxquels on doit ajouter les coûts de base.

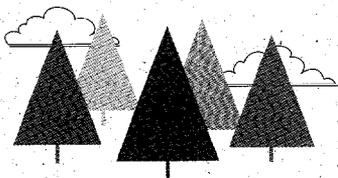
PRINCIPE n° 7 — Respect des intérêts divergents : Il est essentiel d'accepter les valeurs, les connaissances et les intérêts divergents des parties.

Les processus consensuels permettent à tous de mieux comprendre les valeurs, les connaissances et les intérêts divergents de chacun. Cette plus grande sensibilisation incite à la confiance et à la franchise, outils précieux qui aide les participants à s'éloigner de la défense de positions pour examiner en profondeur leurs intérêts et leurs besoins.

L'animateur de la Table ronde a donné le ton à la discussion en accordant le même intérêt à tous les points de vue et à tous les intervenants présents. Au terme de la première réunion, la confiance a commencé à s'installer entre les participants et chacun écoutait attentivement les opinions des autres. Les participants n'ont pas vraiment été tentés d'en faire un peu trop ou de faire des déclarations sans fondement, puisqu'ils étaient tous bien informés et qu'il fallait préserver une certaine crédibilité tout au long de la série de réunions, et pas seulement dans le cadre d'un seul discours.

PRINCIPE n° 8 — Imputabilité : Les parties sont imputables envers ceux qu'elles représentent, et envers le processus qu'elles ont convenu d'établir.

Il est important que les participants qui représentent des groupes ou organismes soient habilités à parler en leur nom. Il est donc vital pour eux de se doter de moyens et de ressources nécessaires pour consulter leurs groupes en temps opportun.



On augmente ainsi l'adhérence et l'implication des groupes et réduit les surprises. Comme il se préoccupe beaucoup des questions écologiques, sociales et économiques, le public doit être tenu au courant de l'évolution et de l'issue des processus consensuels.

Au fur et à mesure qu'un esprit collégial s'installait, l'animateur a rappelé à plusieurs reprises aux participants qu'ils se devaient de représenter leurs organisations mères. L'ensemble du groupe réussissait peu à peu à instaurer un climat de compréhension mutuelle; on a toutefois rappelé aux membres qu'ils devaient rester en contact étroit avec l'organisme qu'ils représentaient. Il devenait évident, en effet, que les organisations exprimaient leurs commentaires par la voix de plusieurs des membres présents. Il fallait parfois rapprocher les opinions exprimées par un participant de celles de l'organisme qu'il représentait.

PRINCIPE n° 9 — Calendriers : Des emplois du temps réalistes sont nécessaire, tout au long du processus.

Il faut fixer des délais clairs et raisonnables aux processus et à la rétroaction. Ceci permet de focaliser les discussions, de canaliser les ressources et de marquer les progrès réalisés vers les consensus. Cependant, il faut disposer d'une assez grande flexibilité pour s'adapter aux changements d'horaire.

Au cours des cinq premières réunions, les participants ont apprécié le fait qu'on leur offre la possibilité d'établir leurs propres objectifs et leurs propres échéanciers; toutefois, lorsqu'il a fallu aborder la question épineuse de la coupe à blanc, c'est-à-dire au cours de la deuxième année, les participants ont eu le sentiment de perdre le contrôle. Une orientation mieux définie de la part de la TRNEE aurait été la bienvenue à ce moment-là. L'étude d'une question donnée ne devrait pas durer plus de douze à dix-huit mois pour être optimale.

PRINCIPE n° 10 — Mise en oeuvre : Les engagements de mise en oeuvre et de

surveillance efficace font partie des ententes.

Les parties doivent être convaincues que les ententes seront mises en oeuvre. Partant, toutes devraient discuter des objectifs du processus et du suivi. Il est essentiel de préciser qu'on s'engage à appliquer les résultats du processus. Il est vital d'obtenir appuis et engagements des responsables du suivi. Quand des décisions nécessitent une action gouvernementale, les gouvernements doivent participer au processus dès le début. Il faut se doter d'un mécanisme pour surveiller sa mise en oeuvre des ententes et régler tout problème pouvant en découler.

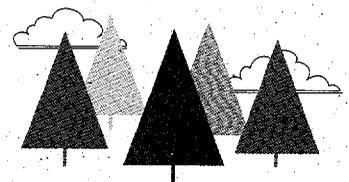
Toutes les parties ont convenu dès le début d'établir un ensemble de principes, puis des plans d'action individuels. Il a tout de même largement été question des autres rôles que pourrait jouer la Table ronde. En effet, la Table ronde a joué bien des rôles depuis sa création, à l'initiative de ses propres membres ou à l'invitation de groupes externes. Finalement, la seule proposition à laquelle on a donné suite portait sur la tenue d'un débat consacré aux méthodes de récolte et à la coupe à blanc. La Table ronde sur les forêts a organisé sa neuvième et dernière réunion en 1993, mais plusieurs membres du groupe ont exprimé le désir de se rencontrer à nouveau en 1995 pour passer en revue les progrès réalisés relativement aux plans d'action et ajouter à la liste des thèmes à aborder toutes les nouvelles questions qui seront soulevées entre-temps.

Les leçons à tirer

La dernière réunion de la Table ronde sur les forêts a permis de faire une rétrospective de certaines leçons pratiques qui ont été tirées quant à la façon dont le processus de la Table ronde pourrait être amélioré. En bref :

- ✦ Les objectifs initiaux du groupe (principes et plans d'action) étaient valables, réalistes et se sont concrétisés. En particulier, la nécessité

Après la première réunion, la confiance a commencé à s'installer entre les participants et chacun écoutait attentivement les opinions des autres. Les participants n'ont pas vraiment été tentés d'en faire un peu trop ou de faire des déclarations sans fondement, puisqu'ils savaient qu'ils avaient tous certaines connaissances.



Toutes les parties ont convenu dès le début d'établir un ensemble de principes, puis des plans d'action individuels.

d'établir des plans d'action a permis de rapprocher les membres du groupe; les visites sur le terrain ont également joué un rôle crucial à cet égard.

- ✦ Les conclusions tirées des discussions et les rapports à cet égard devraient faire l'objet d'échéanciers précis et raisonnables. Ces échéanciers, qui servent de points de repère, permettent de mieux orienter les processus, de canaliser les ressources clés et de souligner les progrès accomplis vers l'obtention d'un consensus. Toutefois, il faut faire preuve de souplesse pour faire face aux changements et aux transitions.
- ✦ Tous les membres, à l'exception d'un seul, considèrent que le représentant de la TRNEE a agi comme un animateur impartial et utile.
- ✦ Même si la composition du groupe était très hétéroclite, les opinions des jeunes, des groupes communautaires et multiculturels et des représentants du milieu des affaires auraient été bienvenues.
- ✦ Le groupe a préféré inviter aux réunions des associations industrielles, et un ou deux représentants d'entreprises, plutôt que de rencontrer directement les PDG des entreprises forestières du Canada. Les participants ont remarqué que les représentants de toutes les associations exprimaient des opinions modérées; ils croient toutefois qu'il est également important d'entendre les opinions plus extrémistes.
- ✦ Il faudrait limiter la participation des membres de la fonction publique. Un trop grand nombre de représentants de la fonction publique pourrait ralentir le rythme des progrès réalisés.
- ✦ Le financement des groupes sans budget de participation a constitué un problème chronique. On n'a refusé personne, mais ces groupes n'aimaient pas avoir à demander systématiquement une aide financière. Les groupes d'environnementalistes n'ont vu aucune contrainte dans le fait

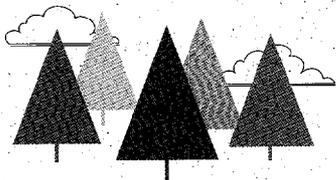
qu'ils bénéficiaient d'un financement commun, qui provenait en partie de l'industrie.

- ✦ Les ONG voient ce type de processus d'un mauvais œil aussitôt qu'ils ont l'impression de se faire «assimiler» ou d'être trompés. Les groupes autochtones pourraient considérer que les négociations directes avec le gouvernement fédéral sont plus productives.
- ✦ Les ONG n'ont pas déployé beaucoup d'efforts. La participation aux réunions posait un problème à bon nombre de leurs représentants. Dès que cinq ou six représentants étaient absents, on ne pouvait plus aller de l'avant. On devrait autoriser la participation d'un suppléant (bien informé au préalable).
- ✦ Les participants ont mentionné que le processus leur avait surtout été bénéfique sur le plan de l'apprentissage personnel et de la création de réseaux. Personne n'a considéré que les documents relatifs aux principes étaient le résultat le plus important. Vers la fin du processus, quelques-uns des participants ont jugé que les principes constituaient le principal avantage, mais la majorité ont dit avoir élargi leur base de connaissance ainsi que leurs réseaux. Dans l'évaluation qu'ils ont faite des résultats des réunions, les membres ont accordé une meilleure note à l'apprentissage de groupe qu'à l'efficacité des échanges pour modifier les politiques.

Opinions des participants

John Houghton
QUNO Corp.

“Je crois que je viens de vivre la plus importante période de bouleversements qu'ait connue l'industrie forestière et le secteur des produits forestiers. Il y a vingt ans, personne ne remettait en question le principe selon lequel le Canada disposait de nombreuses forêts; elles étaient une source intarissable de produits



d'exportation et représentaient le pilier de l'économie canadienne. Dans la petite ville industrielle où j'ai grandi, peu de gens se demandaient si les compagnies forestières exploitaient cette ressource renouvelable de façon responsable.

Dans le milieu des affaires, nous en savons long sur le traitement forestier, et nous avons été surpris, et presque insultés, de constater que des «étrangers», qui ne connaissent rien de notre expertise en la matière, pouvaient se permettre de nous critiquer, et même de nous condamner, pour la destruction de certaines parties de la forêt que personne ne croyait en péril jusqu'à présent. Notre première réaction a été de penser qu'en ignorant les critiques, elles disparaîtraient d'elles-mêmes. Mais des changements ont commencé à se manifester. La TRNEE a approché des environnementalistes, des représentants syndicaux, des groupes autochtones, des fonctionnaires, des universitaires et des représentants de l'industrie, et leur a demandé s'ils voulaient s'asseoir tous ensemble pour tenter d'établir une vision commune de l'avenir des forêts canadiennes. Personne n'était optimiste, mais tout le monde s'est donné la peine d'essayer : dix-huit mois plus tard, un ensemble de principes a été signé par les représentants de tous les organismes concernés. Les participants se sont également engagés à entreprendre des plans d'action qui régissent la contribution de leur organisme au respect de ces principes.

Je ne sais pas si la même approche pourrait fonctionner pour tous les secteurs. Nous avons surtout discuté des valeurs liées au secteur forestier, valeurs qui ne sont pas confirmées par des données scientifiques. Le processus de compréhension mutuelle est assez long, mais l'établissement d'un consensus parmi les intervenants pourrait être le prochain pas vers une démocratie de participation. »

Joe O'Neill

Miramichi Pulp & Paper Inc.

«Je suis un représentant de l'industrie et j'ai trente années d'expérience derrière moi.

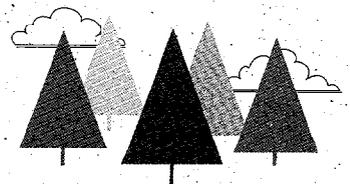
Je vis et je travaille au coeur de la réalité. J'ai dit à mes collègues que j'avais été invité à participer à cette table ronde. Je leur ai demandé ce qu'ils en pensaient. Ils ont pris connaissance des noms des participants : Elizabeth May, Sierra Club Canada, Lois Corbett, Comité forestier du réseau canadien de l'environnement à Halifax, Habitat faunique Canada, Syndicat canadien des travailleurs du papier, IWA Canada, Fédération canadienne des propriétaires de boisés, Fédération canadienne de la nature, Fédération canadienne de la faune, Service canadien de la faune et Conseil des églises. Ils m'ont alors dit : «Tu ne survivras pas deux jours!». Pour ma part, j'avais très hâte de participer à cette table ronde. Je n'avais jamais rencontré Elizabeth May auparavant; dans les Maritimes, Elizabeth May a beaucoup d'influence. Elle a réussi, à elle seule, à faire interdire l'utilisation d'un insecticide contre la tordeuse des bourgeons en Nouvelle-Écosse. Elle a plus d'influence sur la façon de penser des gens que tous les membres de l'industrie forestière des maritimes réunis ... et je ne l'avais jamais rencontrée.

Il y a deux ans encore, je ne savais pas ce qu'était la biodiversité. J'étais scandalisé quand, en 1991, le ministère des Ressources naturelles nous a demandé de fournir un habitat mûr à la martre des pins, de façon à ce qu'elle puisse profiter d'un corridor de déplacement. Je croyais que la martre des pins était un oiseau, mais je me suis rendu compte qu'il s'agissait plutôt d'un petit mammifère à fourrure qui a besoin d'un habitat mûr pour survivre. Nous avons procédé assez rapidement, puisque nous avons déjà déterminé la zone qui correspondrait à leur habitat. Il y a un an, tout cela était nouveau pour nous!

La première réunion organisée dans une forêt a eu lieu à Hinton, en Alberta. On a entamé une discussion qui s'est terminée par un débat enflammé au sujet des herbicides. Il s'agissait probablement de l'échange le plus fructueux auquel j'ai jamais participé sur ce sujet. Personne n'a mis de gants blancs. Tout le monde a eu la chance de s'exprimer et d'écouter les

«La plupart des gens que je représente partagent mon point de vue - qui consiste à faire comprendre nos idées à ces idiots! Une fois qu'ils auront compris les faits, ils changeront d'attitude et nous pourrons alors poursuivre nos activités comme auparavant. Mais tout cela a changé.»

— Membre de la Table ronde sur le développement durable des forêts.



Le libellé des principes masque le débat animé qui les entoure; peut-être que les intervenants accordent une réelle importance au fait de mettre à profit le débat pour mieux se comprendre.

autres. Personne n'a bougé pendant une heure. Nous étions là, en pleine forêt, à discuter. À la fin de la discussion, nous avons constaté que les deux parties opposées commençaient à réviser leur position. Après cette réunion, j'ai décidé de rester avec le groupe. Je pensais que nous pourrions peut-être faire quelque chose de concret. On m'avait dit que toutes ces personnes étaient des fanatiques, mais il n'en est rien!

Un peu plus tard, on m'a assis à la même table que trois autres personnes; nous devions nous entendre sur certains principes. J'étais assis à côté d'Elizabeth May, fervente militante de la protection de l'environnement, de Rod Carrow, un universitaire, et de Claire Dansereau, de IWA. Nous devions nous entendre sur certains points fondamentaux concernant la protection de la santé et de l'intégrité des écosystèmes des forêts canadiennes. Je ne m'étais jamais retrouvé avec un groupe comme celui-là. J'étais convaincu qu'il serait impossible d'établir un terrain d'entente. Mais je suis fier des principes sur lesquels nous nous sommes entendus!

La leçon que j'ai tirée de tout cela? Ma participation à cette table ronde a coûté cher à ma société. Je me suis absenté à un moment crucial. Tout de même, la foi que nous avons tous en l'avenir nous a permis de nous regrouper, quelles que soient nos différences, et de faire notre possible pour respecter les intérêts de chacun. J'ai beaucoup appris. J'ai changé d'opinion sur différents points. J'ai appris beaucoup d'un groupe dont j'avais peur au départ! Je ne crois pas qu'un seul PDG d'entreprise aurait cru que John Houghton puisse garder toutes ces personnes dans une même pièce pour plus d'une journée. J'aimerais remercier les membres de la Table ronde d'avoir contribué à mon éducation! ”

Rod Carrow

AUFSC - Association of University Forest Schools of Canada

“Je crois que l'approche adoptée par les membres de la Table ronde est celle qui a le

plus de chances de générer des résultats qui seront appuyés par les Canadiens, quelles que soient leurs allégeances politiques. Les représentants qui siégeaient à la Table ronde représentaient un véritable microcosme de la société, qui reflétait les priorités socio-économiques et environnementales des Canadiens. De plus, sa structure était souple : elle a permis d'obtenir exactement les résultats que les participants voulaient obtenir. Enfin - et c'est là le point le plus important - les discussions menées dans le cadre de la Table ronde constituent un véritable processus d'auto-éducation. Au terme de ce processus, les participants étaient en mesure de mieux comprendre les opinions exprimées par toutes les parties, et d'éviter ainsi les conflits provoqués par une mauvaise perception des problèmes.

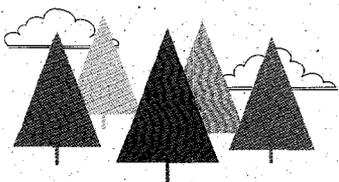
Nos travaux ont abouti à un consensus. Nous pouvons donc être fiers des résultats obtenus.”

Claire Dansereau

IWA Canada

“Quand je me suis jointe au groupe, ce n'étaient pas les prises de bec entre participants que je craignais (je supposais qu'ils feraient un effort minimum pour s'entendre), mais plutôt qu'ils ne disent tous que des banalités. Lorsque le processus de planification devient de plus en plus abstrait et s'éloigne de l'ensemble des idées initiales, il est plus facile d'énoncer de belles vérités! Pourtant, cette fois-ci, je crois que c'est le contraire qui s'est produit. Nous avons débuté par des généralités pour nous rapprocher de questions plus spécifiques et de points de vue plus en nuances : je crois que c'est le climat de confiance qui régnait dans la salle qui nous a permis de parvenir à ce résultat.

Je me suis longtemps demandé pourquoi il régnait une telle confiance, solide et durable. Je crois que cette confiance est née du fait que nous devions établir un plan d'action. La plupart d'entre vous ont déjà participé à certains de ces processus; vous savez donc qu'un des problèmes clés consiste à s'assurer que chaque participant est responsable du processus et qu'il rend



des comptes aux membres de son organisme, afin d'éviter qu'il exprime des opinions qui n'ont pas été approuvées par ce dernier.

Étant donné que le plan d'action faisait partie de notre processus, il s'est révélé plus efficace, et ce, plus rapidement. Il nous a permis de mieux orienter nos efforts. Chacun de nous s'est présenté à la table de discussion en sachant qu'il ou elle avait quelque chose à enseigner aux autres. Maintenant, nous savons que nous avons quelque chose à apprendre. La plupart des participants ont réalisé qu'il fallait apprendre à écouter; désormais, il faut également apprendre à apprendre. Nous ne pouvons pas simplement nous asseoir, écouter ce que les autres nous disent et espérer qu'ils changeront d'avis. Il faut permettre à notre esprit de se laisser influencer par le processus que nous avons mis en oeuvre. Je ne m'adresse pas seulement aux représentants de l'industrie, parce que c'est ce qu'on leur répète sempiternellement, mais également aux groupes d'environnementalistes et à nous-mêmes.”

Lois Corbett

Environnementaliste

“J'ai récemment déménagé des Maritimes à Toronto, et je me rends compte qu'ici, il faut marcher plus vite, parler plus vite et

adopter une certaine attitude. Eh bien, je dois admettre que j'avais déjà adopté une certaine attitude lorsque je me suis présentée à la première réunion de la Table ronde nationale sur les forêts. J'ai présumé que cette table ronde serait identique aux processus multidisciplinaires auxquels j'avais déjà participé, plus particulièrement à ceux qui portent sur le développement durable. Je peux dire qu'après avoir parlé de développement durable pendant quatre ans, j'en sais autant que n'importe qui sur le sujet.

Nous n'avons ni été trop critiques, ni trop empathiques dans nos propos. Je crois que nous avons réussi à éviter les extrêmes. Nous cherchions à éviter tout mensonge. Nous ne cherchions pas à conquérir l'amitié de tout le monde. En mettant toutes nos cartes sur table, nous avons pu travailler plus efficacement. Nous avons courageusement fait face à la réalité et évité de nous faire des illusions. Je vous exhorte à vous laisser aller à votre curiosité naturelle, à être franc, ouvert et honnête et à prôner le changement, tout en gardant les pieds sur terre (celle de la forêt, bien sûr), et en gardant les yeux, l'esprit et surtout le coeur tournés vers la vision d'une vraie durabilité de l'écosystème forestier.”

Les membres ont accepté de rechercher un consensus, défini comme un résultat acceptable pour chacun; toutefois, ils ne considèrent pas qu'il s'agit de la meilleure façon de procéder.



Annexe : Résumé des comptes rendus des réunions

Première réunion, Montréal, 20 et 21 juin 1991

Les membres ont insisté sur l'importance d'être présents aux réunions et sur l'engagement de tous ceux qui ont convenu d'y participer. La stratégie proposée par le Conseil canadien des ministres des forêts, qui devait être mise à jour en 1992, représentait un engagement de la part des gouvernements en réponse aux préoccupations des intervenants du milieu. Par ailleurs, les réunions de la Table ronde, axées sur les organismes non gouvernementaux, joueraient un rôle complémentaire. On pourrait établir des liens entre les organisations grâce à la planification conjointe, à l'échange de renseignements et à la présentation des résultats de la Table Ronde dans le cadre du Congrès sur les forêts en mars 1992. Un des membres a suggéré un plan pour le déroulement des discussions de la Table Ronde :

1. Établir une vision et des principes relativement au développement durable des forêts.
2. Déterminer les principaux problèmes et formuler des recommandations.
3. Élaborer des plans d'action préliminaires : Déterminer la contribution de chaque membre à la mise en application et à l'avancement des principes de développement durable, compte tenu de la mission et de la compétence qui leur sont confiées.
4. Comparer les plans d'action : déterminer les mesures prévues par les intervenants et relever les lacunes.
5. Modifier les plans d'action.
6. Déterminer les points communs : relever les chevauchements et les différences. Quelles sont les possibilités de partenariat?
7. Communiquer les résultats :

✳ les réussites et les échecs;

- ✳ les possibilités et les obstacles;
- ✳ présentation des résultats au CCMF, à la TRNEE, au secteur respectif de chaque membre et au grand public.

8. Établir les prochaines activités communes.

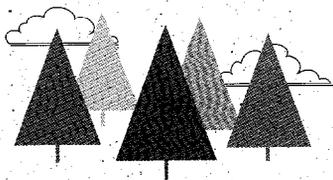
Les participants ont convenu des trois objectifs de travail suivants :

- A. Élaborer une vision et des principes relativement au développement durable des forêts au Canada.
- B. Demander à chaque organisme participant d'élaborer des plans d'action en vue de contribuer au développement durable.
- C. Formuler des recommandations aux gouvernements et aux autres organismes compétents en ce qui a trait aux politiques et aux mesures favorisant le développement durable.

Le groupe a demandé aux responsables de la TRNEE de répondre aux questions des médias, et qu'on accorde une place adéquate à la Table Ronde sur les forêts dans le programme du Congrès national sur les forêts de 1992.

Deuxième réunion, Ottawa, du 16 au 18 août 1991

Les membres ont pris connaissance de la version préliminaire du document «What you said» issu des consultations entreprises par le CCMF dans le cadre de cinq ateliers organisés dans toutes les régions du pays. Les membres ont convenu de fournir leur rétroaction respective au sujet du document du CCMF. Par ailleurs, le groupe a étayé les points à l'étude au cours de sa première réunion à Montréal et a élaboré un ensemble de principes à partir de ces questions. Les membres ont examiné les points communs entre les travaux du CCMF et ceux de la Table ronde sur les forêts. On



a demandé au comité de programmes de présenter un rapport, à la réunion suivante, sur les conclusions prévues dans le cadre de la Table ronde, ainsi qu'un calendrier de mise en application. Les membres ont convenu d'adopter une vision et des principes en consultation avec le CCMF. On a aussi suggéré de mettre l'accent sur des questions sous-jacentes aux problèmes abordés précédemment, et de demander à chaque groupe membre de présenter un plan d'action fondé sur la vision et les principes communs.

Troisième réunion, Hinton (Alberta), 10 et 11 septembre 1991

Les membres se sont entendus sur plusieurs principes et en ont établi la formulation préliminaire. On a cependant fait remarquer qu'une formulation conjointe pourrait entraîner l'omission de mots importants pour certains intervenants. Au cours des discussions sur la façon de régler les conflits au moment de la formulation définitive des principes, on a suggéré que les participants rapprochent le plus possible leurs visions en éliminant graduellement l'écart qui les sépare. En fait, il ne s'agissait pas de régler tous les différends mais plutôt d'amener les intervenants à modifier leur position initiale.

Plusieurs membres ont souligné la nécessité de poursuivre les réunions. Le groupe a déployé des efforts considérables pour établir un consensus et aimerait poursuivre ses travaux dans cette même ligne de pensée. Les membres ont insisté sur le fait qu'ils devaient mettre la dernière main aux principes et aux visions relatifs aux forêts avant d'élaborer des plans d'action. Certains groupes travaillaient déjà à l'établissement de plans d'action et de codes de pratiques; toutefois, ils fonctionnaient selon des échéanciers internes différents et n'avaient pas tous atteint la même étape.

Le document «What you said» élaboré par le CCMF s'est grandement inspiré des commentaires de la Table ronde. Le CCMF

entend poursuivre cette pratique dans le cadre de la préparation de ce document.

Quatrième réunion, Vancouver, du 16 au 20 novembre 1991

Tous les membres ont conclu que la visite de la vallée de Carmanah, organisée durant le week-end, a été très enrichissante.

Les membres ont précisé les principes mis de l'avant lors des réunions précédentes. Au terme des discussions, le groupe a évalué les principes dans leur ensemble. Certains membres ont accepté la tâche de rédiger un préambule et sept autres principes, en consultation avec les autres membres. Tous les membres présents (on comptait quelques absences), ont convenu qu'ils étaient en mesure de rédiger ou de modifier les plans d'action en fonction des principes mis de l'avant. Les échéanciers spécifiques dépendaient des calendriers d'activités de chacun des groupes. Plusieurs membres ont suggéré d'établir des partenariats en vue de l'application des plans d'action. Les principes établis par la Table ronde s'harmonisaient à ceux du CCMF, ce qui permettait de rendre les plans d'action avantageux pour les deux groupes. Les membres de la Table ronde comptaient parmi les 50 ou 60 invités d'un forum organisé par le CCMF en décembre.

Cinquième réunion, Toronto, 3 et 4 février 1992

Dans une lettre, le rédacteur en chef du CCMF a souligné que le travail de la Table ronde sur les forêts a grandement servi à l'élaboration de la version définitive de la Nouvelle stratégie forestière nationale. Le document comprend la quasi-totalité des principes énoncés par la Table ronde. Les membres ont établi conjointement un énoncé de vision relativement aux forêts du Canada et ont décrit les plans d'action adoptés par leurs organisations respectives. Dans le cadre des discussions en vue des travaux ultérieurs, les membres ont formulé les observations suivantes :

Processus très valable... Le meilleur reste à venir... Nécessité de présenter les



conclusions à d'autres intervenants. Il faut mettre en oeuvre les plans d'action... Les membres continueront de participer tant que le processus sera utile... Le financement posera un problème... Ajourner les travaux, puis faire une visite sur le terrain à la fin de l'été... Régler les questions en suspens... Poursuivre l'échange de renseignements... Faire appel aux autres afin de prendre la parole aux réunions... Adopter une nouvelle orientation... Il ne faut pas trop insister sur le rôle de surveillance du groupe... Pourrait devenir un Conseil consultatif national sur les forêts... Il faut aborder dès maintenant les questions spécifiques comme la coupe à blanc, l'utilisation des terres, les pesticides... Les répercussions sur les membres du groupe seront considérables... On pourra formuler des recommandations à la TRNEE relativement au processus... La prochaine rencontre aura lieu en mai et on se rendra dans l'Est au début de l'automne.

Sixième réunion, Timmins (Ontario), 12 et 13 mai 1992

La sixième réunion de la Table ronde sur les forêts comprenait une visite sur le terrain organisée par QUNO Corp. Plusieurs membres n'ont pas participé à la visite, ni aux réunions. Les membres présents ont approuvé 26 principes de développement durable. Ils ont demandé au secrétariat de la TRNEE de préparer un rapport d'étape, de le faire parvenir aux organismes auxquels ils sont associés et de le rendre accessible à la population.

Les membres ont confirmé leur engagement face aux différents plans d'action, dont plusieurs sont déjà en préparation. Les membres ont convenu de les adapter aux plans de leur organisation respective. Dans le cas des plans d'action de grande envergure, un résumé fournirait un aperçu des principaux projets, des échéanciers et des objectifs sous-jacents à chacun des principes. Les membres ont demandé aux responsables de la TRNEE d'élaborer un plan de communication et des propositions de marketing en ce qui a trait

aux travaux de la Table ronde sur les forêts et aux résultats qui en découlent. Le projet de marketing viserait à optimiser l'intérêt des éditorialistes, des publications hebdomadaires et mensuelles et de l'ensemble des médias. Plusieurs membres ont fait observer qu'il serait avantageux de poursuivre ce processus. Le groupe a abordé les possibilités suivantes :

✦ Répéter l'expérience :

Joe O'Neill a décrit comment il avait transféré le processus au Nouveau-Brunswick. Il a constaté que le processus en soi constituait l'un des principaux avantages que devraient tirer les autres groupes d'intervenants.

✦ Mettre l'accent sur des questions spécifiques :

D'après les réponses au questionnaire, on note que l'économie, la coupe à blanc, le régime foncier, les conflits entre les utilisateurs des forêts, les vieilles forêts, les herbicides et la régénération des forêts sont des sujets de discussion possibles. Le groupe a convenu de se réunir dans le cadre d'un atelier de deux jours sur les méthodes de récolte.

✦ Organiser un forum national :

Compte tenu de la proposition précédente, on a décidé de reporter l'organisation d'un forum national.

✦ Établir des liens avec le programme des forêts modèles :

On a souligné qu'il était important d'établir les liens avec le programme des forêts modèles, sans toutefois définir clairement d'objectif précis.

✦ Jouer un rôle de supervision auprès du CCMF :

Les membres ont abordé la possibilité que la Table ronde sur les forêts assure la supervision de la stratégie nationale sur les forêts. Ils ne croient cependant pas que la structure de leur groupe leur permette d'assumer ce rôle, mais ils ont exprimé la possibilité de formuler des recommandations, au besoin.



Les membres ont pris note de la suggestion d'une association, selon laquelle le groupe pourrait demander du financement à des organismes extérieurs en vue des réunions ultérieures. Étant donné que la TRNEE a aussi offert son soutien, au moins pour ce qui est de la prochaine réunion, la proposition de l'association est temporairement laissée de côté.

Septième réunion, Newcastle (N.-B.), du 25 au 28 septembre 1992

Les membres ont effectué une visite de la forêt de Miramichi, au cours de laquelle ils ont eu droit à la démonstration d'un certain nombre de méthodes de récolte, depuis le bûcheronnage en bordure des routes jusqu'au débusquage à l'aide de chevaux. Tous les participants, à une exception près, ont manifesté leur appui aux 26 principes. Ils devaient par la suite tenter d'obtenir l'approbation de leurs groupes affiliés, afin qu'ils puissent tous signer une pétition qui serait incluse dans le rapport. La TRNEE présentera le rapport préliminaire à la prochaine réunion du CCMF. On a aussi souligné le travail de la Table ronde sur les forêts lors d'une réunion des tables rondes nationales, provinciales et territoriales.

La majorité des membres ont convenu en principe qu'il serait souhaitable de tenir des réunions environ tous les six mois, afin d'étudier des questions spécifiques. La TRNEE a exprimé son appui à la tenue de discussions permettant de résoudre des problèmes précis. Ces problèmes comprennent notamment l'utilisation de pesticides, l'utilisation des terres, la participation de la population et une révision des ententes provinciales-fédérales sur les forêts. Le groupe a mentionné qu'il serait souhaitable d'assurer un certain renouvellement des membres, étant donné que de nouveaux problèmes avaient été soulevés; la composition du groupe

demeurera toutefois la même pour la réunion d'avril 1993. On a suggéré l'ajout de certains groupes. Les membres ont approuvé le plan de communication qu'ils avaient demandé au secrétariat.

Huitième réunion, Haliburton (Ontario) du 26 au 28 avril 1993

Bien que plusieurs membres aient été absents, le groupe a participé à une visite de la réserve faunique et forestière de Haliburton, réserve privée de 20 000 hectares utilisée pour la coupe sélective, le camping, le canoë, les randonnées cyclistes, etc. Toutes les associations participantes, sauf deux, ont déjà approuvé les principes énoncés dans le rapport préliminaire. Lorsque les deux associations auront signé le document, celui-ci sera imprimé. Les discussions sur les projets de la Table ronde sur les forêts ont porté sur le traitement des questions spécifiques et sur la diffusion des réalisations auprès des organismes régionaux et internationaux. On a discuté de la possibilité d'inclure ces discussions dans le cadre des réunions du forum sur l'environnement, *Envirofor*. La TRNEE a distribué une copie d'une cassette vidéo de 25 minutes sur les travaux effectués par la Table ronde sur les forêts ainsi qu'une brochure explicative.

Neuvième réunion, Ottawa (Ontario) 14 et 15 octobre 1993

La réunion visait principalement à permettre de formuler des conseils et des observations à l'intention de la TRNEE sur les façons d'améliorer le travail exécuté dans le cadre des tables rondes. Le compte rendu de ces réunions figure dans le texte principal sous la rubrique «Leçons apprises».



Composition de la Table ronde sur les forêts

1991-1993

Animateur	Hamish Kimmins
Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels	Chris Lee
Fédération canadienne des propriétaires de boisés	Peter DeMarsh
Association forestière canadienne	Glen Blouin
Fédération canadienne de la nature	Paul Griss
Syndicat canadien des travailleurs du papier	Keith Newman
Société pour la protection des parcs et des sites naturels du Canada	Diana Keith
Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers	David Barron
Canadian Silviculture Association	Dirk Brinkman
Fédération canadienne de la faune	Gary Blundell
Service canadien de la faune	Gerry Lee
Council of Forest Industries of British Columbia	Tony Shebbeare
Comité forestier du Réseau canadien de l'environnement	Lois Corbett
Direction des produits forestiers, ISTC	Bruce Gourlay
Forêts Canada*	Tom Lee
Institut de la fourrure du Canada	Gerry Wilde
IWA Canada*	Claire Dansereau
Miramichi Pulp and Paper Inc.	Joe O'Neill
National Aboriginal Forestry Association	Harry Bombay
Ontario Forest Industries Association	Marie Rauter
Sierra Club of Canada	Elizabeth May
Groupe de travail sur la responsabilité des Églises et des entreprises	Peter Chapman
University Forestry Schools	Rod Carrow
Weldwood of Canada Ltd	Don Laisley
Habitat faunique Canada	David Neave
Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie	John Houghton Diane Griffin Josefina Gonzalez
Secrétariat de la TRNEE	Steve Thompson Cathy Driscoll Allison Webb

Nous dédions ce rapport à la plus jeune participante au processus de la Table ronde sur les forêts, Victoria Cate May, dont l'âge est passé de trois mois à deux ans au fil de nos rencontres. Victoria Cate, c'est pour ta génération que nous avons effectué ce travail.



Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

1, rue Nicholas, bureau 1500

Ottawa (Ontario) K1N 7B7

Téléphone: (613) 992-7189 Télécopieur: (613) 992-7385

Courrier électronique : admin-nrtee@nrtee-trnee.ca / nrtee@web.apc.org